

VILLE DE SARREGUEMINES
PROCES VERBAL

DE LA 39^{ème} SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JANVIER 2025

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la 38^{ème} séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024**
- 2. Remisage à domicile de véhicules du parc automobile de la Ville**
- 3. Aide financière – Solidarité Nationale Mayotte**
- 4. Etat annuel 2024 des indemnités de fonction des élus**
- 5. Rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**
- 6. Rapport d'orientations budgétaires – Budget 2025**
- 7. Bilan annuel 2024 des Comités consultatifs, du Conseil des Sages et du Conseil Municipal des Jeunes**
- 8. Approbation du projet de création de la maison des associations et de son plan de financement**
- 9. Demande de subvention à la Région Grand Est - rectification du plan de financement prévisionnel relatif au projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection**
- 10. Avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public portant sur l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements de pré-collecte sur la commune de Sarreguemines signée avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC)**
- 11. Avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre P09RD70M121 – Faïenceries avec l'EPFGE**
- 12. Avenant n°1 à la convention foncière de l'ancienne gendarmerie – F09FC70N005 avec l'EPFGE**
- 13. Cession d'une emprise de terrain (régularisation foncière) à la Congrégation Sainte Chrétienne**
- 14. Renouvellement de la concession d'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse en parcelle 10 de la forêt communale de Sarreguemines**
- 15. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)**

Par convocation en date du 13 janvier 2025, Monsieur Marc ZINGRAFF, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 27 janvier 2025, à partir de 18 h 00 dans la salle du Conseil Municipal, pour sa 39^{ème} séance plénière.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Marc ZINGRAFF,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-

William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH (à partir du point n° 6), Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration :

- Carole DIDIOT à Jean-Marc SCHWARTZ
- Christiane HECKEL à Denis PEIFFER
- Christian DIETSCH à Jean-William FISCHER
- Jean-Jacques WEBER à Dominique VILHEM-MASSING
- Dominique LIMBACH à Jean-Claude CUNAT
- Véronique DOH à Luc DOLLE jusqu'à son arrivée (point n°6)
- Flore TITEUX à Stéphanie BEDE-VOLKER
- Audrey LAVAL à Sébastien JUNG

Etaient excusés : Eric BAUER, François BOURBEAU

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs EBERHART, Directeur Général des Services, KACED, Directeur de Cabinet, ATAMANIUK, Directeur des Affaires Culturelles, ALBERTUS, Directeur Vie Associative et Administration Générale, LIEBGOTT, Directrice Vie Familiale, BITSCH, Directeur de la Communication, CAMILLO, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, DEDDOUCHE, Directrice des Finances, DEIANA, Responsable du Service Aménagement et Urbanisme, DORMOY, Directrice des Ressources Humaines, LANNO, Responsable du SCIC, SIBILLE, Responsable Vie Associative, Démocratie Participative, KRUCHTEN, Responsable des Affaires Juridiques, GIORGIEVIC, Responsable du Service Vie des Assemblées/Accueil/Courrier.

*Monsieur **Maxime TRITZ** procède à l'appel des conseillers municipaux.*

Monsieur le Maire remercie Maxime TRITZ et présente ses vœux de santé, de sérénité et de paix pour 2025.

Il énonce quelques éléments préalables. En ce qui concerne les ressources humaines des arrivées sont enregistrées à la police municipale : James PINGOT, Teddy GOUTH et Stéphane HENNION, ce qui porte notre équipe à six agents + deux administratifs, qui sont en charge de l'accueil. Tous fonctionnent en bonne intelligence avec nos médiateurs et nos référents de quartier qui sont au nombre de cinq pour la proximité, la sécurité, l'ordre, que ce soit en ville ou dans les quartiers. "Donc treize personnes au service de cette sécurité à ce jour".

S'agissant de la culture, nous entrons en période de carnaval. Nous nous approchons du 8, 9, 15, et 16 février pour les Kappensitzung de la CASC, du 22 février pour la Kappensitzung de la Société Carnavalesque ; Le 2 mars aura lieu le bal des enfants et le 23 février la cavalcade internationale.

Côté archives, le 21 janvier a eu lieu la mise en ligne du nouveau site des archives municipales. Toutes sortes de possibilités sont offertes pour la consultation des actes, d'état civil notamment.

Au niveau de la vie familiale, l'éducation : le lancement du mois de l'enfant le 28 février avec des actions tout au long du mois de mars. Par ailleurs, deux projets EAC démarrent avec les écoles de Neunkirch, Welferding, Faienceries et Montaigne Supérieure. Des artistes de deux compagnies seront présents et toutes les informations sont disponibles sur le site de la ville et sur les réseaux.

Ensuite, une demande de Madame HILPERT concernant la Maison Bleue. "Donc en réponse à la demande, ce que je peux dire aujourd'hui, après avoir discuté avec les uns et avec les autres, c'est que dès le début, nos services, nous tous accompagnons la prise de repères de la Maison Bleue tous les jours avec un taux d'encadrement qui correspond à ce qui est attendu, avec des équipes locales qui sont toujours là. Ça, je crois que c'est quelque chose d'extrêmement important. Nos équipes locales, fiables avant, fiables aujourd'hui, elles sont la continuité du travail. Le comité de suivi dont il a été question va être mis en place dans les prochaines semaines. À l'heure actuelle, les rendez-vous avec

les responsables sont quotidiens pour accompagner au mieux la mise en place, la phase de démarrage. Et puis la mise en place aussi de critères qui permettront l'évaluation par nos services et puis par la commission qui va arriver, il faut des critères. Ces critères sont en cours de réflexion, ils seront encore bien sûr adaptés à tout ce qui suivra. Et puis pour terminer cette information et cette réponse-là, n'oubliez pas que, comme pour toute DSP, les responsables devront passer devant nous une fois par année et vous aurez tous l'occasion de poser toutes les questions comme on le fait pour d'autres DSP. C'est une étape nécessaire à toute DSP une fois dans l'année avec un compte rendu, avec une présentation et donc les questions qui vont avec. Pour la composition de la commission, on reviendra vers vous en temps utile".

Madame **Bernadette HILPERT** remercie Monsieur le Maire pour ces informations et précise qu'elle avait demandé si le comité de suivi était en place ou pas. Elle comprend que la composition du comité de suivi suivra. "Quand vous dites les équipes sont toujours là pour aujourd'hui. Pour les infos que j'ai moi dans la ville, il y a trois départs déjà donc je ne sais pas, peut-être qu'on n'a pas les mêmes informations".

Monsieur le Maire : "Je peux vous assurer simplement que nous avons le taux d'encadrement souhaité. Il y a bien sûr des ajustements, des mouvements de personnel. Comme je vous l'ai dit, nous accompagnons la mise en place mais nous avons bien acté votre courrier qui est entré, qui s'interrogeait sur un certain nombre de questions et nous aurons l'occasion d'en débattre".

1. Approbation du procès-verbal de la 38^{ème} séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2024.

Monsieur le Maire signale qu'une modification du procès-verbal de la 38^{ème} séance du Conseil Municipal du 16 décembre a été demandée par Madame HILPERT. Celle-ci a été intégrée et le procès-verbal est mis aux voix avec la modification souhaitée.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESYDORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDEVOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Véronique DOH pouvoir à Luc DOLLE, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG
Sur le rapport de Monsieur Marc ZINGRAFF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

- D'approuver le procès-verbal de la 38ème séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

2. Remisage à domicile de véhicules du parc automobile de la Ville

L'article L. 2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, dispose que « Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie ».

En l'espèce, la délibération proposée a pour finalité de mettre à la disposition d'agents et d'élus, occupant les fonctions listées infra, des véhicules de service.

Il convient de relever que cette autorisation ne porte que sur l'usage de véhicules de service et non de fonction. La distinction entre ces deux types de véhicules a son importance : en effet, un véhicule de fonction permet à son bénéficiaire de l'utiliser pour ses déplacements personnels et professionnels, et ce même en dehors des heures et des jours où il est de service.

A l'inverse, un véhicule de service est exclusivement réservé à un usage professionnel, pour les seuls besoins du service, pendant les heures et jours de travail du bénéficiaire ou, le cas échéant, de l'exercice de son mandat.

Pour les besoins des missions de certains élus et agents, un remisage à domicile des véhicules du parc de la Ville apparaît nécessaire, notamment en raison de l'amplitude des horaires qu'ils peuvent être amenés à effectuer (astreintes, situations d'urgence ou de sécurité publique etc.).

A toutes fins utiles, il est précisé que les véhicules de service mis à disposition des personnes occupant les postes ci-dessous, sont équipés d'un système de géolocalisation permettant de contrôler à tout moment l'usage qui en est fait.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer la liste des mandats, fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité d'utiliser des véhicules de service avec remisage à domicile comme suit :

- Le Maire
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur Général des Services Techniques
- Le responsable du Centre Technique Municipal
- Le responsable des Espaces Verts
- Le responsable des cimetières et aires de jeux
- Les responsables d'astreinte
- Le médiateur et écrivain public, officier d'état Civil
- A titre exceptionnel ou temporaire, tout agent nommé désigné par le Maire.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESYDORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT,

Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDEVOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Véronique DOH pouvoir à Luc DOLLE, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Marc ZINGRAFF Vu l'article L.2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu la délibération du 24 juin 2024 relative au remisage à domicile des véhicules du parc automobile de la Ville,

Considérant que la mise à disposition de véhicules aux membres du conseil municipal et aux agents communaux est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de la collectivité territoriale,

Considérant que la Ville dispose d'un parc de véhicules, dont certains peuvent être mis à la disposition des élus et des agents exerçant des mandats ou des fonctions justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile.

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

- de fixer la liste des mandats, fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile comme suit :

- Le Maire
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur Général des Services Techniques
- Le responsable du Centre Technique Municipal
- Le responsable des Espaces Verts
- Le responsable des cimetières et aires de jeux
- Les responsables d'astreinte
- Le médiateur et écrivain public, officier d'état civil
- A titre exceptionnel ou temporaire, tout agent nommé désigné par le Maire.

- d'autoriser M. le Maire à signer les autorisations d'utilisation des véhicules et de remisage à domicile

3. Aide financière – Solidarité Nationale Mayotte

Face au passage dévastateur du cyclone Chido, le 14 décembre 2024, sur le territoire de Mayotte, qui a coûté la vie à un nombre conséquent d'administrés et qui a fortement endommagé les biens et infrastructures du Département et des communes qui composent l'île, un élan de solidarité nationale s'est engagé.

De nombreuses collectivités et particuliers, ayant exprimé leur volonté de venir en aide au 101ème département français, les services de l'Etat ont informé les collectivités territoriales de l'existence d'un fonds de concours spécifique sous la référence 1-2-00498 "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles". Ce fonds de concours venant alimenter le programme 123 "conditions de vie outre-mer" sous la responsabilité de la direction générale des outre-mer.

Le versement des dons à ce fonds permet à l'État de regrouper l'ensemble des aides reçues, que ce soit de la part des collectivités, d'entreprises ou de citoyens, et ainsi de coordonner et de renforcer l'efficacité de l'utilisation de ces moyens financiers pour Mayotte. Les fonds reçus doivent alors concourir aux dépenses d'intérêt public et être mobilisés conformément à la volonté des parties versantes, à savoir les actions d'urgence et de reconstruction de Mayotte.

La commune de Sarreguemines, étant sensibilisée au drame humain et matériel que l'île a à subir tient à lui apporter tout son soutien dans une perspective de rétablir le bon fonctionnement des services publics le plus rapidement possible et ainsi venir en aide à la population locale dans la reconstruction du territoire.

Il est dès lors proposé au Conseil municipal de contribuer à hauteur de deux mille euros (2.000 €) au fonds de concours susvisés et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de l'engagement.

Monsieur le Maire : *"J'en arrive au point 3 qui concerne la solidarité, un sujet qui nous est cher. Vous savez que nous avons été solidaires par rapport à la Turquie, par rapport à la Syrie, par rapport au Maroc, par rapport à l'Ukraine. Cette fois-ci, c'est une solidarité presque intramuros, si je puis dire, puisqu'il s'agit d'un département français d'outre-mer et il s'agit de Mayotte. Nous nous sommes interrogés à propos de cette solidarité. Nous avons beaucoup été interrogés par les autres. Vous avez suivi comme moi l'actualité, la difficulté de trouver un repère. Je vais vous donner deux arguments. Nous avons été attentifs aussi aux discussions qui se sont déroulées du côté de Metz. La Ville de Metz donne une aide de 10 000 €. Nous sommes dans le ratio de population par rapport à Metz et donc ça c'est le premier argument de la proposition de 2 000 € que je vais vous faire et le deuxième argument qui a été celui qui a fait loi à beaucoup d'endroits aussi, c'est que dans la mesure où il s'agit d'un département français, on est, comme je vous le disais, un peu intramuros, et que cette solidarité c'est l'affaire de toutes les communes et que si les aides sont à cette proportion-là, il y a déjà moyen effectivement de pas mal aider. Cette aide s'adressera à un fonds spécial qui a été mis en place par l'État et qui est un fonds spécifique destiné aux actions d'urgence. Donc ces actions d'urgence, on y est bien, qu'il s'agisse d'urgence physique, d'urgence scolaire, d'urgence, il y a toutes sortes d'urgences aujourd'hui qui demandent des interventions, qui demandent de la reconstruction et ce que nous vous proposons c'est un geste, un geste dont on espère qu'il sera bien sûr partagé par beaucoup de communes, pour qu'il ait un sens général".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT,

Véronique DOH pouvoir à Luc DOLLE, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Marc ZINGRAFF

Vu l'arrêté du 19 décembre 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du Département de Mayotte et des communes listées en son annexe qui composent l'île,

Considérant le passage dévastateur du cyclone Chido, le 14 décembre 2024, sur le territoire de Mayotte, qui a coûté la vie à un nombre conséquent d'administrés et qui a fortement endommagé les biens et infrastructures du Département et des communes qui composent l'île,

Considérant l'existence d'un fonds de concours spécifique de l'État « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » ayant pour objet de permettre de regrouper l'ensemble des aides reçues et ainsi de coordonner et de renforcer l'efficacité de l'utilisation des moyens financiers pour Mayotte,

Considérant que ce fonds est destiné à concourir exclusivement aux dépenses d'intérêt public et à être mobilisé pour des actions d'urgence et de reconstruction du territoire,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

- de contribuer à hauteur de deux mille euros (2.000 €) au fonds de concours référencé « 1-2-00498 Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » en soutien à Mayotte.

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4. Etat annuel 2024 des indemnités de fonction des élus

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, parmi lesquelles, la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Définie à l'article 93 (pour les communes), cette obligation doit être mise en œuvre avant l'examen du budget de la collectivité.

La loi précitée a créé deux nouveaux articles dans le CGCT.

Le nouvel article L. 2123-24-1-1 dispose ainsi que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette

NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Véronique DOH pouvoir à Luc DOLLE, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ

Vu le Code général de la fonction publique, Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 93,

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L2123-24-1-1,

Considérant que le nouvel article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, dispose que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » L'état annuel récapitulatif des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal est communiqué au Conseil Municipal, selon les modalités susvisées, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2025.

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

De prendre acte de la présentation de l'état annuel récapitulatif des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.

5. Rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Selon les termes de l'article L 2311-1-2 du CGCT, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en amont du débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport concerne le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire et fait donc état de la politique de ressources humaines de la commune ainsi qu'un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le rapport est présenté au Conseil Municipal, pour information, selon les modalités exposées dans la présentation ci-jointe.

Après la présentation du rapport par Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ**, Madame **Bernadette HILPERT** comprend que les journées du 08 mars et du 21 novembre ne donnent pas lieu à des événements particuliers chez nous à l'heure actuelle. Elle considère qu'on pourrait imaginer, pas forcément uniquement par rapport au personnel municipal, mais peut-être une initiative autour du 08 mars dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes. "Dans d'autres choses, il y a marqué réflexion en cours, là il n'y a pas de réflexion en cours".

Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** propose de rajouter notamment au procès-verbal que la réflexion est en cours.

Madame **Bernadette HILPERT** estime que c'est quelque chose d'important et il pourrait être examiné la thématique, la manière ...

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Véronique DOH pouvoir à Luc DOLLE, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment ses articles 61 et 77,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L 2311-1-2,

Considérant qu'en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget. Pour les communes et EPCI : l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. » Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015. Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle. Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

PREND ACTE : de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.

6. Rapport d'orientations budgétaires – Budget 2025

Depuis la loi « Administration territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, et suite à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Les membres du conseil municipal sont appelés à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire joint en annexe.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ présente son dixième rapport d'orientations budgétaires avec une caractéristique, une particularité qu'il faut souligner ces dernières années. En effet, depuis l'entrée en fonction en 2020, il n'a pas été présenté un rapport d'orientations budgétaires qui n'ait pas été "sanctionné" dans les mois suivants. "D'une situation particulière qui remettait en cause évidemment tout ce qui avait pu être annoncé potentiellement dans ce rapport d'orientation budgétaire. Je m'explique, 2020, c'est le COVID, donc on présente le rapport d'orientations budgétaires en janvier, on a ensuite les élections. Évidemment, le budget a été voté pour nous en juin quasiment, et entre-temps est arrivé le COVID 2021. Rebelote, le COVID 2022, la guerre en Ukraine, 2023 l'inflation. Et 2025 n'échappe pas à la règle puisqu'on est obligé de faire un rapport d'orientations budgétaires, sachant que les orientations budgétaires au sommet de l'État français, on ne les connaît pas puisqu'aujourd'hui la Loi de Finances n'est toujours pas votée à ce jour. Alors on pourrait s'étendre longtemps sur ce sujet mais on n'est pas là pour faire de la politique nationale. Aujourd'hui, on fonctionne à vue. Les éléments qui avaient été présentés au mois de novembre, décembre avant la censure du gouvernement Barnier, certains aujourd'hui sont encore à la discussion. Notamment, je vous donne un exemple parmi tant d'autres, le FCTVA. Nous bénéficions d'un fond de compensation de la TVA qui est de 16,404%. Il était question dans La loi de Finances du Gouvernement Barnier d'écramer et de réduire un petit peu ce taux, ce qui aurait évidemment eu une incidence assez conséquente sur les budgets des communes puisque ce FCTVA, ce fond de compensation de la TVA est une recette importante du budget d'investissement. Si vous réduisez le taux, évidemment vous avez une recette en moins pour le budget d'investissement. Encore ce matin j'ai appris que ce sujet-là avait été remis sur la table et qu'à priori il n'y aurait pas de modification du taux du FCTVA. On est les premiers à dire c'est très bien mais ça ne règlera pas le problème du déficit de l'État français. Pour les collectivités en tout cas, c'est plutôt une bonne nouvelle. C'est un rapport d'orientations budgétaires un petit peu particulier. On en saura un tout petit peu plus évidemment d'ici la présentation du budget puisque le budget sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal qui aura peut-être lieu le mardi 25 mars au lieu du lundi 24 mars 2025. Pour revenir au rapport d'orientations budgétaires, c'est pour moi le temps le plus important, il est beaucoup plus important presque que le vote du budget en lui-même. Parce que vous savez aussi bien que moi maintenant puisque vous êtes à plusieurs exercices de vote du budget, que quand on arrive avec le vote du budget, le budget il est calé, il y a des équilibres tenus et il est effectivement très difficile lors du vote du budget au Conseil municipal de faire encore des modifications. On peut imaginer potentiellement des modifications à la marge mais ça remettrait évidemment en cause toutes les grosses modifications, remettrait en cause les équilibres et c'est toujours un petit peu embêtant. On a un travail et je le redis encore une fois, on a un travail préalable entre le rapport d'orientations budgétaires et le vote du budget qui est le travail des commissions et notamment la commission des finances. Je renvoie les membres de la commission des finances qui siègent à ce temps de travail, qui

est celui de la dernière commission des finances avant le vote du budget où en général, nous faisons les derniers ajustements". Il explique que 70-75% des éléments du budget sont des éléments incompressibles qui nous sont pour la plupart d'ailleurs imposés, que j'appelle des causes exogènes. Je m'explique, quand l'énergie augmente, elle augmente. On a démarché, on a essayé de faire au mieux pour ne pas subir les augmentations du coût des énergies mais une fois qu'on a fait ça, après quand ça augmente, ça augmente. Quand l'État a décidé, et je le redis encore une fois parce que je l'ai dit souvent à juste titre, d'augmenter la valeur du point des agents de la fonction publique, je crois que personne ne peut remettre en question cette augmentation de la valeur du point parce qu'il faut bien évidemment que les salaires des fonctionnaires et des agents des services publics suivent l'inflation. Il n'empêche que néanmoins 5% d'évolution de la valeur du point subi depuis les deux dernières années, aujourd'hui, ça s'impose à nous dans notre budget et on en parlera tout à l'heure. Ça serait moins problématique si en face de ces interventions un petit peu extérieures que nous subissons, nous avions des compensations financières et malheureusement, on ne les a pas. L'Etat n'a jamais compensé l'augmentation de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires. C'est vrai pour nous, c'est vrai également pour les agents de la fonction publique hospitalière puisque là encore aujourd'hui, quand on analyse un tout petit peu dans les détails les causes des déficits des hôpitaux publics, en général on retrouve cet élément-là, c'est à dire des augmentations justifiées, c'est pas moi qui vais dire le contraire en tant qu'infirmier, justifiées des agents de la fonction publique, Bernadette, je pense que là encore, on ne va pas dire le contraire, mais qui n'ont jamais été compensées, qui ne sont pas compensées par les services de l'État. Je ne vais pas non plus ici faire la critique des services de l'État, mais c'est une réalité dont il faut tenir compte.

Après ce petit discours préliminaire, Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ entre dans le vif du sujet du rapport d'orientation budgétaire. La première page, c'est le cadre général, c'est le cadre réglementaire qui oblige donc les communes à délibérer, à discuter. Autrefois, c'était un débat d'orientation budgétaire, aujourd'hui, c'est le rapport sur les orientations budgétaires prises par la commune. Sur la page 3, figurent quelques éléments de contexte national. "Que dire que ce que j'ai déjà dit, c'est que le moins qu'on puisse dire, c'est que le contexte national est un petit peu perturbé. Si je le dis comme ça, tout le monde aura compris. D'autant plus que les éléments qui nous servent habituellement à orienter un petit peu nos prévisions budgétaires, cette année on ne les a pas, on les aura je pense assez rapidement. Il est question que la Loi de Finances et la Loi de Finances de la Sécurité Sociale soient votées au mois de février prochain, sous réserve évidemment de ce qui peut éventuellement se passer au niveau du Parlement. Alors un certain nombre de choses, évidemment, ne changent pas. On les a repris un petit peu dans les paragraphes du grand A, il y a surtout un élément qu'il faut retenir et qui n'est pas impacté par la Loi de Finances, c'est l'évolution des bases locatives qui servent à calculer la taxe foncière sur les propriétés bâties. Autrefois aussi la taxe d'habitation, mais aujourd'hui qui ne concerne pratiquement plus grand monde, en tout cas à Sarreguemines. On sait aujourd'hui que l'évolution des valeurs des bases locatives sera de +1,7 % pour l'année à venir, c'est l'augmentation la plus faible constatée depuis 2020, 2021. Je rappelle que le pic des augmentations des bases allocatives a été il y a quelques années de 7,1%, ce qui était quand même assez conséquent. Les gens disaient la taxe foncière elle a augmenté, oui elle a augmenté parce que les bases ont augmenté. Ce n'est pas du fait de la Ville, on n'a pas modifié nos taux, on les a modifiés il y a quelques années, mais quand ça augmente de 7 %, ça a un impact évidemment clair sur les taxes foncières, là c'est 1,7 %. C'est une augmentation légère somme toute par rapport aux dernières années. Ce qu'on peut retenir également des annonces gouvernementales et notamment des annonces du Premier Ministre, Monsieur BAYROU, c'est que quoiqu'il en soit, dans le nouveau projet de Loi de Finances, les collectivités seront mises à contribution pour participer au redressement des finances publiques. Je ne sais pas encore à quel niveau. Nous aujourd'hui, nous dépendons sur un certain nombre d'éléments de cette Loi de Finances s'agissant des dotations globales de fonctionnement, la DGF dont on parlera tout à l'heure. Je fais depuis quelques années un comparatif entre Sarreguemines et d'autres villes, alors j'ai refait un nouveau comparatif cette année. Vous verrez, ça n'a pas beaucoup changé et je trouve qu'il est encore plus éloquent que les années précédentes. Ceci étant la DGF, c'est directement l'État qui nous verse ce montant. Si demain la Loi de Finances prévoit une diminution de la dotation forfaitaire ou de la dotation de solidarité urbaine, ce sont les deux dotations dont nous bénéficions, évidemment ça risque encore d'avoir une incidence sur notre budget. Nous avons également une incidence sur d'autres éléments. Je vous ai parlé tout à l'heure du Fonds de Compensation de la TVA, à voir. Il y a une incidence sur les charges sociales puisqu'il était question d'augmenter de 4 % les taux de cotisation à la CNRACL, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales. A priori cette mesure sera maintenue dans la nouvelle Loi de finances, mais c'est 4 % d'augmentation des charges sur les charges salariales.

Quand bien même toutes ces dispositions n'auraient impacté que partiellement le budget de la Ville, on sait aussi qu'indirectement on risque d'avoir des incidences par notamment des propositions qui avaient été faites par le précédent gouvernement, si elles étaient reprises, c'est le fond de précaution. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de ce fond de précaution. Les départements et les régions devaient participer financièrement à un fond de précaution. Et ce fond de précaution, évidemment, s'il devait être abondé par les départements et par les régions, réduirait d'autant les capacités financières de ces deux collectivités territoriales et donc potentiellement de l'aide qu'ils peuvent apporter aux communes, notamment à travers des subventions. Pour l'instant, on ne sait pas, je me tourne vers notre Conseiller Départemental, on n'a pas d'info, c'est peut-être un peu exagéré mais "ça pend au nez" effectivement d'un certain nombre de collectivités. Concernant les collectivités locales à la page 4, on sait aujourd'hui, et ça on l'entend au travers de nos collègues Maires que nous rencontrons tout au long de nos réunions, même sous d'autres contextes que ce soit la Région ou le Département, pour moi-même au Centre de Gestion, aujourd'hui on sent bien et la Cour des comptes l'a repéré dans ses analyses financières, que la situation globale de toutes les collectivités de l'échelon communal, je dis bien des communes, je ne parle pas des EPCI mais des communes, aujourd'hui est en difficulté. Les collectivités communes qui profitaient souvent de l'autofinancement, ce qu'on appelait la capacité d'autofinancement pour engager des investissements, aujourd'hui cette capacité d'autofinancement des communes, a fondu comme neige au soleil. Rares sont encore aujourd'hui des communes qui ne peuvent prévoir un programme d'investissement que sur la seule base de la capacité d'autofinancement. Ce qui veut dire aussi que derrière, si vous avez des projets ambitieux et on en parlera tout à l'heure si vous avez des projets ambitieux en matière d'investissement ou pas forcément ambitieux parce que de temps en temps, il faut aussi entretenir le bien communal, aujourd'hui, la grande majorité des communes n'a pas d'autre solution que de recourir à l'emprunt pour financer ces travaux. Un phénomène par exemple qu'on constate et je pense que Jean-Claude aura sans doute quelques exemples en tête, c'est notamment les fonds de concours pour la Communauté d'Agglo ou par exemple le dispositif Moselle Ambition. Au niveau du département, ce sont des dispositifs qui permettent d'accompagner les communes sur des projets d'investissement relativement lourds. Nombre de communes aujourd'hui ajournent, pour ne pas dire annulent, des projets d'investissement parce que tout simplement, elles ne sont plus en capacité de financer le reste à charge. C'est à dire que quand vous avez des financements sur un projet, de l'État au travers des DSIL ou des DETR du Département avec Moselle Ambition, voire pour les communes de la Communauté d'Agglo au travers du fond de concours, il reste toujours 20, 30, 40 % à la charge des communes. Aujourd'hui, certaines communes n'ont plus la capacité de financer ces travaux et on a des projets aujourd'hui. Je ne veux pas en citer parce que c'est déjà assez compliqué pour les communes dans ce sens-là, mais on a sur notre territoire et pas loin d'ici des projets qui ont été ajournés pour ces raisons-là. Ce qui veut bien dire aujourd'hui que la marge financière des communes se réduit fortement et s'est réduite fortement sur les deux dernières années, effet inflation et effet augmentation des charges salariales. Je redis encore une fois parce que je ne veux pas qu'on me fasse un procès d'intention sur le sujet, j'estime que l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique était obligatoire, nécessaire et positive pour nos agents".

Il rappelle que le budget 2025 est le dernier budget qui sera voté par ce Conseil municipal, le budget 2026, puisque les élections seront confirmées au mois de mars, sera voté par une nouvelle Assemblée. "J'imagine bien que certains d'entre nous en feront partie. Le rapport d'orientations budgétaires qui sera présenté en janvier 2026 amènera un budget qui ne sera pas voté forcément par l'Assemblée qui a débattu sur le rapport d'orientations budgétaires. On est dans ce temps qui permet de regarder dans le rétro et de voir ce qui s'est passé sur les dernières années. Je me suis fait un petit "flashback" et j'ai regardé les principales évolutions de nos budgets, de notre budget Ville depuis 2014. J'ai été élu en 2014 aux finances donc je trouvais que c'était pas mal dix ans. Qu'est ce qui s'est passé entre 2014 et 2024 ? Je vais donner quelques exemples et vous verrez qu'on ne peut pas dire qu'on a été gâté d'un point de vue financier par la situation. Je reprends mon leitmotiv habituel et classique annuel. La dotation forfaitaire a baissé depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui de 3 000 000 €. Je l'ai expliqué tous les ans, je ne vais pas vous refaire de nouveau comme l'année dernière un topo sur ce qui nous est imposé parce que pour le calcul de la dotation forfaitaire qui est un des éléments de la dotation globale de fonctionnement, vous avez la dotation forfaitaire pour ce qui nous concerne et la dotation de solidarité urbaine qui est liée plutôt aux quartiers Politique de la Ville. Nous avons évidemment eu ces dernières années des augmentations de la DSU. Pendant longtemps on était à 404 000 €, là on est à presque 600 000 €, soit 200 000 € de plus, mais ça ne compense ni de près ni de loin, les 3 000 000 € de dotations forfaitaires qui nous ont été enlevés depuis 2012. Alors il y a eu plusieurs Présidents de la République, il y a plusieurs Gouvernements de 2012 à aujourd'hui. Je le rappelle toujours, c'est la contribution au redressement des finances publiques. Là où ça a été le plus compliqué, ce n'est pas les

dernières années, c'était surtout dans les années 2016, 2017 et 2018. Vous regarderez sur Wikipédia qui était le Président de la République et qui gouvernait dans ces périodes-là. 3 000 000 €, je reprends les charges de personnel avec notamment ce que j'ai déjà expliqué tout à l'heure, l'augmentation de la valeur du point. Les charges de personnel ont évolué depuis 2014 de pratiquement 2 000 000 €, je vous l'ai mis dans le rapport 1 970 000 € à effectif quasi constant. Les énergies et les fluides depuis 2020, alors vous allez me dire 2020 ce n'est pas une bonne année de référence, mais il faut quand même en tenir compte, + 900 000 € durant cette période-là sachant que pour 2025 l'estimation prévisionnelle est à 2 200 000 €, ce qui fait une augmentation de 40% par rapport à 2020. Pourquoi j'ai dit 2020 n'est pas une année de référence, ce sont les années COVID 2020, 2021 ; années où il y avait peu d'activité, ou les équipements sportifs, les équipements associatifs étaient peu utilisés pendant des périodes relativement longues, donc avec peu de consommations, de fuites, de chauffage ... Donc ce ne sont pas forcément des bons éléments de comparaison, néanmoins 900 000 €. Je pense que dans votre tête vous faites votre calcul, 3 000 000 + 1 900 000, je suis déjà à peu près à 5 000 000 €.

La réforme des rythmes scolaires nous coûte aujourd'hui par rapport à 2012, 995 000 € de plus. Et tout le monde se satisfait aujourd'hui du fonctionnement notamment du périscolaire à Sarreguemines puisqu'avec notre partenaire Des Francas, nous avons aujourd'hui une organisation même s'il y a encore des réajustements qu'on a été obligés de faire, notamment ces derniers mois puisqu'il y avait quelques petites problématiques techniques. Mais aujourd'hui, nous avons un service qui répond parfaitement à la population de Sarreguemines. Ne l'oublions jamais, c'est 1 400 000 € aujourd'hui le périscolaire, mais c'est 1 400 000 € qui sont bien utilisés. Le forfait communal à destination des établissements scolaires privés sous contrat avec l'éducation nationale qu'on a mis en place il y a deux ans, 150 000 €.

Concernant les assurances, au moment de relancer le marché des assurances il y a quelques semaines à la Communauté d'Agglo, "l'assistant maître d'ouvrage me dit, Monsieur Schwartz, pour Sarreguemines, j'ai une bonne et une mauvaise nouvelle. Il commence par la bonne nouvelle, j'ai trouvé un assureur et vous avez comme moi entendu et vu un certain nombre de Maires qui aujourd'hui n'ont plus d'assurance sur la dommage aux biens parce que c'est principalement la dommage aux biens qui pose problème par la RC. Or, je rappelle que nous avons subi il y a deux ans l'incendie de la Maison de Quartier de Welferding, plus de 300 000 € de travaux. Alors évidemment on peut se féliciter du remboursement des assurances sauf que derrière l'assureur historique il n'a pas repostulé et aujourd'hui on a changé d'assureur. Depuis le premier janvier on a Chubb Assurances qui nous demande 227 000 € pour l'assurance dommage aux biens alors que l'ancien assureur demandait 80 000 € soit 150 000 € de plus que nous allons payer tous les ans jusqu'à la fin du marché. En deux ans, vous avez remboursé la Maison de Quartier de Welferding.

Je ne suis pas un libéral Madame HILPERT, je suis un social-démocrate, mais on ne va pas faire de politique. Deuxième élément la franchise, aujourd'hui notre franchise est passée à 20 000 €. Quand vous regardez le nombre de sinistres qui dépasse 20 000 € sur une année il n'y en a pas beaucoup donc ce qui veut dire qu'aujourd'hui nous avons une assurance dommages aux biens qui nous coûte 150 000 € de plus que ça nous coûtait avant et sachant qu'on ne pourra la mobiliser quasiment jamais en dehors des gros sinistres. Et on arrive à la réflexion des uns qui, avec humour, prennent des arrêtés interdisant toute activité, non les catastrophes naturelles dans leur commune parce qu'évidemment la dommage aux biens, c'est les catastrophes naturelles figurant dans cette police d'assurance. Et puis il y en a d'autres qui ne s'assurent plus sur les dommages aux biens. C'est une grande ville, pas loin d'ici, la Ville de Strasbourg qui n'a plus d'assurance dommages aux biens. Elle s'auto assure avec le risque évidemment que le jour où il y a un de très gros dégâts, on ferme l'équipement. Nouvelle situation liée à des événements climatiques, à des événements sociaux, mais qui aujourd'hui on a un impact direct sur les capacités financières de la Ville.

Nous avons participé à l'expérimentation de la certification des comptes qui est une bonne opération parce que la traçabilité et surtout la sincérité des comptes, c'est quelque chose d'important. Nous avons travaillé de nombreuses années sur ça mais au travers de cette certification des comptes, nous avons dû constituer des provisions pour les comptes épargne temps et sur les congés payés de nos agents, incidence, plus de 500 000 € sur une année puisque c'était en 2020. Aujourd'hui, il y a peu de mouvement puisque tous les ans on alimente les provisions, on fait des reprises de provisions également, donc ça s'équilibre.

Et puis un autre élément que je ne pouvais pas m'empêcher de citer qui est le fonds de péréquation intercommunal. Je rappelle, pour ceux qui ne connaissent pas bien le fonds de péréquation intercommunal, c'est comme le tarif de l'eau Monsieur Durkut. Le fonds de péréquation intercommunal c'est ce que paye les collectivités dites riches pour les collectivités dites pauvres. Nous sommes, nous, parce que nous appartenons à la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines, parce que nous avons sur notre territoire des entreprises qui génèrent effectivement beaucoup de valeur ajoutée et qui ont évidemment des emprises au travers des CFE et de la contribution foncière des entreprises qui ont des emprises relativement conséquentes sur notre territoire, nous avons effectivement une richesse qui est liée à ces entreprises. Sauf que la contribution foncière des entreprises, la CVAE qui n'existe plus aujourd'hui sous cette forme là, mais la CVAE, la TASCOM ... c'est une fiscalité qui ne rentre pas dans les caisses de la Ville. Je ne vous ai jamais parlé de TASCOM, de CVAE ou de CFE, je vous parle de taxe foncière sur les propriétés bâties. Il y a un petit peu de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et une taxe sur les logements vacants. Aujourd'hui, cette richesse nous échappe complètement mais parce qu'il y a cette richesse sur le territoire, de par ce qu'on appelle le potentiel fiscal et le potentiel financier d'un territoire, nous sommes contributeurs. Je prends une ville comme Thionville, mais la Ville de Thionville par exemple, elle touche de la dotation de péréquation. Nous contribuons alors que la Ville de Thionville touche la dotation de péréquation, 320 000 €, 350 000 € tous les ans. 350 000 € entre les avoir et ne pas les avoir, ce n'est pas neutre. Donc si on tient compte de tous ces éléments que je viens de vous rapporter, pour moi c'était important de faire ce petit bilan pour que tout le monde ait bien conscience de la situation dans laquelle a évolué le budget de notre Ville sur les dix dernières années, on constate sur dix années un écart de 8 000 000 €, 8 000 000 € en terme de baisse des recettes et d'augmentation des charges, alors que les recettes fiscales locales, notamment avec l'augmentation de la valeur du point et avec l'augmentation du taux qu'on avait décidé il y a quelques années, pour eux n'ont rapporté que 3 000 000 €, donc un écart de 5 000 000 € aujourd'hui qu'il faut absorber ».

Monsieur le Maire souligne que la fiscalité des entreprises profite à la CASC.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : *"Vous voyez, on a une situation aujourd'hui dont il faut que tout le monde en ait conscience, que la situation n'est pas facile. La Ville de Sarreguemines, ces dernières années, a dû faire un certain nombre d'efforts et tout le monde a participé à ces efforts, les services, les élus. On a tous contribué à améliorer ou en tout cas garder des équilibres. Et on verra tout à l'heure sur les indicateurs de gestion que la situation, pour 2024 en tout cas, est largement maîtrisée. Parallèlement, je rappelle que les collectivités doivent respecter la Loi de Programmation des Finances Publiques pour la période 2023-2027 adoptée en décembre 2023, qui leur fixe des objectifs d'évolution annuelle, notamment des dépenses de fonctionnement. Nous avons en dépenses de fonctionnement en 2023, 4,8, en 2024, 2. On se fixe 1,5% d'augmentation des dépenses de fonctionnement, 1,3 % en 2026, et 1,3 % en 2027, sauf qu'évidemment quand je vous dis ça, je n'ai aujourd'hui que peu de leviers qui vont permettre de pouvoir garder ce cap sur les évolutions des charges de fonctionnement. Voilà ce flashback sur les dix dernières années que je voulais faire. Et je peux vous dire que pour les uns et pour les autres, tous présents dans cette salle ce soir, qui sont aux affaires, ça n'a pas été facile. Et je peux vous dire que tous les ans, et je pense à mes collègues Adjoints et je pense aux Directeurs de pôle, Directeur Général des Services, aux Chefs de Service, c'est un échange, une discussion permanente pour savoir comment on peut construire au mieux un budget qui soit acceptable et tenable pour notre collectivité. Si nous avions 5 000 000 € de plus, je peux vous dire que la situation aujourd'hui, elle serait autrement plus favorable, mais malheureusement on ne les a pas. Je reviens maintenant sur le contexte un petit peu plus communal, mais pour moi c'était important de rappeler ces points. Alors selon l'Insee, en 2024, nous avons une population de 21 080 habitants, Marc, on ne va pas débattre trop longtemps ».*

Monsieur le Maire indique s'être largement exprimé sur le sujet.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : *"Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de Maires qui aujourd'hui disent que les chiffres de l'INSEE sur les décomptes de population sont justes. Je pense que c'est encore plus vrai maintenant. Sur la Communauté d'Agglo, la ville constituée comme ville centre représente 33,17 % de la population donc pile 1/3 de la population sachant que la population de la Communauté d'Agglo a aussi, selon les chiffres de l'INSEE, baissé puisqu'on est passé de 67 000 habitants à presque 64 000 habitants sur les dix dernières années. Les données socio-économiques du territoire : la ville compte 10 205 ménages en 2021, 11 988 au total au niveau des logements, mais 1 599 logements vacants sur lesquels évidemment il y a une taxation qui est la taxe sur les logements vacants, la THLV, et 184 résidences secondaires. Je rappelle que les résidences secondaires sont toujours encore assujetties à*

la taxe d'habitation, ce sont les seules résidences aujourd'hui qui sont maintenues dans le dispositif de la taxe d'habitation. Je rappelle également qu'il nous reste encore deux budgets annexes, les parcs de stationnement et les lotissements. Pour mémoire, nous avons intégré l'année dernière le budget des forêts. Ce qui est pour nous plutôt une opération intéressante puisque ça permet d'utiliser notamment les ventes de bois pour notre budget général. Le budget des lotissements, j'en parle peu puisqu'il n'y a pas eu de mouvement récemment, mais il reste encore une ligne dont je vous parlerai lors du vote du budget qu'il faudra un jour régler avec le service des impôts concernant la fiscalité directe. Je rappelle également que d'un point de vue comptable, la Ville s'est engagée depuis maintenant deux ans sur le Compte Financier Unique qui n'est pas sans incidence sur la construction budgétaire puisque la construction budgétaire tient compte des résultats estimés mais non votés. Pour les plus anciens d'entre vous, rappelez-vous que lorsqu'on votait le budget, on votait juste avant le compte administratif, donc on reprenait les résultats et on les rapportait ensuite sur le budget, c'était ce qu'on appelle le report à nouveau, excédentaire, déficitaire. Aujourd'hui, on ne fonctionne plus de cette manière-là, même si on tient compte des résultats. Le vrai report à nouveau est décidé lors du Compte Financier unique qui arrivera au mois de juin, il faut qu'il soit voté avant le premier juillet, donc on votera le budget avec une estimation des résultats de l'exercice 2024. Alors pour les rétrospectives budgétaires que vous avez page 6, vous avez un tableau qui reprend les éléments entre 2020 et 2024 avec dans la dernière colonne la moyenne. Là encore, attention à ces chiffres, notamment sur les deux premières années, 2020 et 2021. Je rappelle encore une fois, c'était les années COVID où on n'avait pas un fonctionnement, je dirais normal de la collectivité pour un tas de raisons. On avait réduit un petit peu les subventions en 2020 et 2021 puisque beaucoup d'associations n'avaient plus d'activité. Alors simplement quelques éléments qu'on a remis avec Lydie DEDDOUCHE et que je remercie d'ailleurs pour l'aide et pour la rédaction. J'ai fait quelques corrections, mais c'est elle qui a rédigé le rapport d'orientations budgétaires. En tout cas quelques éléments que nous avons repris. D'abord l'intégration du budget annexe dans le budget principal avec des montants assez conséquents. Les charges de gestion qui progressent de presque 3 000 000 € entre 2020 et 2024, soit 12,27 % dont deux années impactées par le COVID. Implicitement la diminution des charges du chapitre 65, 65 c'est les subventions aux associations et c'est les indemnités des élus. Et le 68, les provisions, a permis d'accumuler une augmentation importante des chapitres 011 et du chapitre 012-0011 charges à caractère général, grosse enveloppe, et 012 les charges de personnel. En étudiant plus précisément l'évolution de chaque chapitre sur cette période, on constate des charges à caractère général au chapitre 011, en hausse de 2 300 000 € liée principalement à l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation entre 2020 et 2024. Se joue donc l'intégration du budget des forêts. On reprend le montant de 147 000 € en charge, mais on a une recette qui est supérieure à ces charges. À noter également sur cette période, quand on regarde un petit peu dans le détail, on va peut-être pour l'année prochaine présenter le tableau avec d'autres éléments parce qu'il y a un gros package qui est le autres chapitre 011 qui est presque à 2 500 000 €, on regroupe les assurances, on regroupe le personnel informatique qui est mutualisé avec la Communauté d'Agglo mais qui apparaît à ce chapitre-là alors qu'avant il apparaissait, il y a trois ou quatre ans, dans les charges de personnel. En tout cas, en complément de ce qui a été écrit, on a une baisse des charges de Télécom qui, là aussi, est un travail de nos services permettant aujourd'hui d'intégrer un réseau hospitalier "Le RESAH" qui nous permet d'avoir des tarifs très intéressants. Nous avons également contenu nos frais postaux. Aujourd'hui, par exemple, les éléments du Conseil arrivent sur nos tablettes, mais on a réduit les frais postaux sauf, qu'entre-temps évidemment, La Poste a augmenté les tarifs des timbres.

On a l'évolution aussi du périscolaire avec le nouveau marché qui a augmenté sur les dernières années de 200 000 €. Nous avons aussi pour l'année 2025, un élément nouveau puisque nous intégrerons cette fois-ci au chapitre 011 les charges liées, on en parlait tout à l'heure, à la petite enfance puisqu'avant c'était une subvention que nous versions aux Petits Sarregueminois qui apparaissait donc au chapitre 65 et qui apparaîtra à partir de cette année au chapitre 011 en partie. Déjà l'année dernière, on avait une partie de cette somme affectée au chapitre 011. Il y a aussi un point sur lequel on le voit bien dans le tableau, les augmentations des charges liées au nettoyage des locaux. Nous avons aujourd'hui, par exemple, les écoles primaires, les écoles maternelles et certains autres équipements municipaux, le casino, la mairie ... Parce que là aussi on nous impacte le prix des augmentations des charges salariales et du coup du matériel. Ce n'est pas neutre. On suit cette évolution, on en parle régulièrement avec Madame DIDOT, notamment au niveau des écoles. On a eu quelques faiblesses avec l'ancien prestataire sur le nettoyage des écoles, qu'on est en train de corriger parce qu'il n'est pas acceptable qu'on ait des écoles qui ne soient pas propres. Je vous proposerai sur le budget 2025, une augmentation des charges liées à l'entretien des locaux pour pallier ces défaillances-là. Le chapitre 65, comme je le disais tout à l'heure, la Petite Enfance qui va disparaître des subventions. Nous allons travailler et affiner et arbitrer avec Monsieur le Maire, Monsieur PEIFFER et Monsieur TRITZ les subventions aux

associations en collaboration avec d'autres adjoints qui sont concernés sur d'autres domaines comme la culture. On est parti, pour l'instant, sur une enveloppe pour les subventions aux associations en 2025 qui serait tenue de 1 600 000 €, qui reste une enveloppe conséquente. Dans ces 1 600 000 €, il n'y a plus la petite enfance qui à certaines périodes était à 550 000, 600 000, 700 000 € de subventions.

Pour le 68, les régimes de provisions, on est sur une logique, il y a des reprises de provisions, des dotations en provisions. Aujourd'hui, ça n'a plus que peu d'incidence sur nos constructions budgétaires puisque ça s'équilibre.

Les charges de personnel sont au bas de la page 7 avec les effectifs. Vous voyez que sans augmentation d'effectifs, nous avons une augmentation de 1 184 000 € sur cinq ans. J'ai expliqué le pourquoi du comment. Je rajoute encore aux éléments qui étaient liés à l'augmentation de la valeur du point d'indice des agents de la fonction publique territoriale deux éléments, le RIFSEEP sur sa part fixe que nous avons voté en décembre 2023, qui n'est pas non plus sans incidence sur les charges salariales et vous avez à partir de cette année 2025 la part variable qu'on appelle le CIA qui dépend des entretiens, des notations, des appréciations des agents. Part variable, ou on va avoir, je pense, une incidence sur le budget 2025 de l'ordre de 200 000, 250 000 € en plus. Donc c'est en plus pour nos personnels. Je rappelle l'évolution de la valeur du point 3,5 % au 01 juillet 2022 et 1,5 % au 1 juillet 2023, soit 5 % en deux ans. Je vous rappelle aussi que pendant tout ce temps-là, pour ceux qui ont l'habitude de construire des budgets, vous avez ce qu'on appelle le GVT, le glissement vieillesse technicité qui tous les ans a une incidence sur le budget. On dit habituellement que ce glissement vieillesse technicité lié tout simplement à l'avancement des agents ... il faut compter entre 0,9 et 1 %. Si je prends 0,9 % sur 5 ans, j'arrive à 4,5 % d'augmentation. Concernant l'évolution des effectifs sur la période 2020-2024, nous étions en 2020 à un effectif pourvu au 31/12 de l'année, en équivalent à temps plein, à 290 agents. On est aujourd'hui à 287 agents avec une dépense de personnel par habitant qui est de 704 € par habitant. Il y a un coût moyen d'agent qui est de 51 721 € contre 47 103 €.

Concernant les recettes de fonctionnement pour la même période de référence, 2020-2024, l'augmentation de la fiscalité locale dont on a déjà parlée reste marquée par un rebond en 2022 avec une augmentation des taux et des bases qui a augmenté de 3,4% en 2022, 7,1 % en 2023 donc globalement, ça fait quand même des évolutions relativement importantes. En 2024, les bases ont évolué de 3,9 %, aujourd'hui 1,7 %.

On a beaucoup parlé des droits de mutation au niveau du département, Monsieur CUNAT, puisqu'il était question, à un moment donné, de rogner le taux des droits de mutation qui va vers les collectivités. Ce qu'on oublie, c'est qu'il y a aussi une part de taux de droits de mutation qui part, mais elle est commune. Le droit de mutation, c'est une taxe payée lors des transactions immobilières chez le notaire. Vous avez fait des ventes de biens ou des rachats de biens, à un moment donné vous avez dans la facture, droits de mutation. On a vu par exemple si vous regardez cette ligne droits de mutation 73123 pour ceux qui aiment les comptes, on était à 465 000 € en 2020 année de COVID, on est monté à 741 000 € en année 2021 post COVID juste ou reprise, 782 000 € et là, avec l'augmentation des taux d'intérêts, moins de transactions immobilières, 545 000 € en 2023 puisque ça a commencé en 2023 et 447 000 € en 2024. Quel est le levier que nous avons au niveau du Conseil municipal pour jouer sur ces recettes-là, 0, rien constater les chiffres, vous les prenez point. On peut espérer peut-être qu'avec maintenant une diminution des taux d'intérêts sur les emprunts, qu'un peu plus de transactions immobilières se fassent sur l'année 2025.

Sur les cinq ans on a également une augmentation relative des prestations issues des tarifications des services. Alors tarification des services, je parle de location de salles du casino, de l'hôtel de ville, éventuellement des maisons de quartier ... c'est l'occupation du domaine public qui reste relativement stable. Par contre, évidemment, ça augmente de manière conséquente sur l'intégration de l'ex budget des forêts, 332 000 € en recettes cette fois-ci, comparé aux 170 000 € de charges donc on a quand même un résultat de 250 000 €, ça nous permettra de payer l'assurance dommages aux biens.

Les recettes de voirie post stationnement avec la remise en place du FPS avec un prestataire de service, une incidence assez conséquente puisque c'est 151 000 € de plus en 2024. Les droits de stationnement en voirie ont également augmenté à 94 000 €.

Augmentation du domaine public 72 000 €, les concessions de cimetière, là encore, peu d'incidence, si ce n'est qu'il faut suivre les dossiers 56 000 €.

On va passer à la dotation globale de fonctionnement, la DGF, et la DSU. Comme lu dans le rapport, nous avons perdu 3 000 000 € de dotation forfaitaire entre 2012 et 2024. Je sens que, comme tous les ans, je vais me fâcher avec certains de mes collègues d'autres communes.

J'ai repris des villes, je suis resté un petit peu plus mosellan cette fois-ci. Je nous ai comparé à Sarrebourg, Montigny-Lès-Metz, Forbach évidemment, Thionville, Haguenau et Saint-Dié-des-Vosges. J'ai regardé un petit peu les dotations de l'État, donc dotations globales de fonctionnement, j'ai regardé la population et j'ai fait un ratio pour voir combien ils avaient de dotations par habitant.

Pour Sarreguemines, la dotation globale c'est-à-dire la dotation forfaitaire en 2024, 930 000 €, 708 000 € de dotation de solidarité urbaine, ce qui fait un total de 1 639 000 €.

De toutes ces villes, c'est nous qui avons le moins. Je prends Sarrebourg qui a 8 500 habitants de moins que Sarreguemines. Sarrebourg touche 1 938 000 € alors que Sarreguemines nous avons 77 € par habitant, Sarrebourg touche 151 € par habitant, le double.

Montigny-Lès-Metz, nombre d'habitants, 22 311, à peine plus que Sarreguemines. Dotation de l'État, 4 349 000 €, 195 € par habitant. Montigny-Lès-Metz touche la dotation nationale de péréquation, elle touche la péréquation alors que nous la payons au travers du fond de péréquation intercommunal.

Forbach, 9 089 000 €, 425 € par habitant, dotation forfaitaire 4 155 000 €, dotation de solidarité urbaine mais logiquement liée à leur problématique Politique de la Ville 4 334 000 €, dotation de péréquation 598 000 € pour une population de 21 411, nous en avons 21 327. La population DGF, je le rappelle toujours, la population DGF n'est pas la population INSEE, il y a toujours un écart entre les deux.

Thionville, évidemment une commune plus grande, 43 000 habitants, 7 176 000 € dont 667 000 € de dotation de péréquation, 165 € par habitant.

Haguenau, heureusement qu'il y a Haguenau pour mettre un petit peu de baume au cœur, 36 000 habitants, 2 900 000 € de dotation globale avec 2 300 000 € de forfaitaire et 568 000 € de DSU pour un taux de 80 € par habitant, donc comme nous à peu près.

Enfin Saint-Dié-des-Vosges qui a pratiquement le même nombre d'habitants que nous 20 145, 6 158 000 € de dotation globale de fonctionnement pour 306 € par habitant.

Donc si je prends les écarts entre la commune qui a le plus par habitant 425 € et nous 77 € par habitant, il y a quand même un problème de répartition clairement. Au niveau de la dotation, clairement, les critères sont ce qu'ils sont, ça devait être revisité par les parlementaires l'année dernière, ça n'a pas été fait. Les services de l'État n'y sont absolument pour rien. Ce sont des formules qui s'appliquent et qui s'imposent dans ces calculs. Mais il y a quand même des écarts qui sont assez conséquents".

Madame Nicole BOURESY-DORCKEL : "On ne souffre quand même pas de ségrégation, c'est sur des critères objectifs que tout ça est calculé".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "C'est ce que je viens de dire".

Madame Nicole BOURESY-DORCKEL demande ce qui justifie que nous sommes considérés comme plus riche.

Monsieur le Maire : "Ce n'est pas aléatoire, c'est objectif mais pas tant que ça, c'est-à-dire que ce n'est pas objectif jusqu'au bout de l'analyse. Nous l'analyse, on la fait souvent. Si vous regardez en termes de proportionnalité, c'est avec Haguenau qu'on est plus proche, double de la population, disons un peu plus que le double de ce qu'on reçoit nous, mais c'est relativement comparable. Mais il y a une différence, c'est que la commune en elle-même si elle reçoit peu, elle a moins besoin que nous parce qu'elle génère plus par elle-même. Le problème, c'est que la fiscalité des entreprises, c'est ce qu'on disait tout à l'heure en aparté avec Jean Marc, la fiscalité des entreprises qui détermine ce que pèse chaque habitant de ce territoire, ça profite aux intercommunalités où que ce soit. Donc aujourd'hui, si nous nous sommes dans le calcul qu'on nous applique, c'est parce que nous sommes dans une Communauté d'Agglomération qui a un développement économique extrêmement dynamique et qui fonctionne bien. Et tant mieux pour le territoire et tant mieux pour elle. Le problème technique que nous

avons, c'est que ça se reporte sur nous. C'est là que nous attirons l'attention de l'État. Le calcul aujourd'hui sur toutes les villes qu'on vient de vous énumérer, c'est sur nous que ça a le plus de conséquences désastreuses. Et chez nous, c'est également en plus signifiant dans la mesure où Sarreguemines a son passé faïencier qui ne l'habitait pas à la difficulté ou à une forme de rigueur financière. Nous demandons évidemment toujours la compréhension sur cette ligne-là que l'expérience aujourd'hui nous permet de bien analyser. Effectivement, c'est l'application de critères, mais dans un contexte qui mériterait que l'État regarde ça de plus près. Parce que chez nous, effectivement, il y a préjudice".

Madame Bernadette HILPERT : "Déjà l'année dernière, quand on a parlé de cela, j'avais demandé à ce qu'au moment du DOB vous puissiez nous donner ces éléments, parce que ça existe, on peut les retrouver. J'ai regardé un peu, il y a des critères, par exemple il y a le revenu moyen, il y a le nombre de gens imposables, il y a le nombre de gens en précarité. Évidemment, d'une ville à l'autre on n'est pas pareil. Effectivement, entre parenthèses, Sarreguemines est considérée comme une ville plus riche que d'autres. Ce n'est pas seulement un problème de nombre d'habitants, c'est la composition socio-économique. Je pense que parfois il faut faire de la politique et que ça mériterait que les parlementaires aient un débat là-dessus, c'est-à-dire comment on permet à toutes les villes d'avoir le minimum pour pouvoir travailler, quels sont les critères qu'il faut revoir ... mais je pense qu'il ne faut pas qu'on réduise ce débat là à uniquement un problème de nombre d'habitants, parce que ce n'est pas ça du tout. Il y a d'autres éléments qui font que les chiffres aboutissent à cela. Et quand vous allez regarder un petit peu sur Sarreguemines, par exemple à Sarreguemines nous avons beaucoup de millionnaires. Je l'ai découvert en regardant un peu les chiffres, j'étais franchement étonnée mais c'est un élément qui compte dans cette dotation".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Vous avez raison, mais c'est ce qu'on appelle le potentiel financier. Le potentiel financier vous m'expliquerez dans ce que vous voyez là dans les recettes qu'on a reprises, le fait d'avoir 10, 15, 20 où je ne sais combien de millionnaires à Sarreguemines, en quoi ça rapporte quelque chose à la commune. On ne l'a pas, ça rapporte à l'Etat".

Madame Bernadette HILPERT : "Ça demande à la commune des efforts différents que lorsque vous avez un public en précarité auquel vous devez faire face".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Nous avons aussi un public en précarité, nous avons des quartiers "Politique de la Ville".

Monsieur le Maire : "Je pense que là on est au cœur du débat en matière de ROB. Et je reprends juste ce point-là, vous aurez compris que ce n'est pas une question de population. On perd un peu de population, mais je dirais presque que c'est à la marge. Par contre, dans le cas du potentiel financier, ce que Jean Marc vient d'expliquer est essentiel, le potentiel financier de certains de nos contribuables à Sarreguemines, ce n'est pas sur nous qu'il a de bons effets. D'accord, évidemment, ils peuvent dépenser chez eux, et on les en remercie. Mais sur le plan du retour financier automatique conforme aux critères dont on parlait avant, c'est vrai que ça ne nous profite pas directement. Et quant au potentiel fiscal dont on parlait avant, c'est surtout celui des collectivités, qui quelque part se répercute sur l'ensemble que ce soit celui du développement économique. Aujourd'hui, les critères sont favorables aux intercommunalités et c'est bien ce que Jean Marc disait en introduction. Aujourd'hui, les intercommunalités sont dans une logique qui fait qu'elles se portent plutôt bien. Les communes, c'est très divers selon les cas de figure, et nous sommes certainement dans l'un des cas de figure les moins avantageux aujourd'hui. C'est l'objet des explications de notre ROB cette année".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Il ne s'agit pas ici de contester des critères, ils sont ce qu'ils sont. C'est factuellement, je prends factuellement des éléments de comparaison. C'est aussi pour essayer de démontrer que Sarreguemines a dû faire des efforts sur les dix dernières années parce que si aujourd'hui on avait 3 000 000 € de plus, je pense simplement à la dotation forfaitaire, si aujourd'hui on avait 3 000 000 € de plus comme en 2012, je peux vous dire que la situation, et notamment en matière d'investissements, serait plus facile à gérer. Et ça, c'est factuel, c'est incontournable".

Madame Nicole BOURESY-DORCKEL estime que les communes devraient faire remonter cela à leurs représentants et qu'une discussion ait lieu. "Ce n'est pas normal que les communes s'appauvrissent pour que les intercos puissent être plus florissantes".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Ça a été sous-entendu par Monsieur le Maire. Je pense que c'est le débat. Je vais continuer parce qu'on pourrait passer beaucoup de temps sur le sujet, mais c'est un vrai sujet intéressant".

Madame Bernadette HILPERT : "Enfin, je pense que peut être par rapport aux EPCI, mais je pense aussi que l'État fasse en sorte que les communes aient les moyens de le faire parce que c'est elles qui sont au plus près des populations et qui ont les missions de proximité avec la population. Mais juste pour revenir parce que vous dites, dans la structure du budget il y a des choses incontournables, alors c'est juste pour déculpabiliser un peu les personnels, parce que j'ai fait le calcul, les 1 000 000 € qu'il y a sur 5 ans ça fait par agent sur 5 ans 600 € d'augmentation en moyenne, ça veut dire qu'il y en a qui ont eu 100 € d'augmentation sur 5 ans. Dans la période actuelle, il faut le prendre en compte et ça fait partie des choses, l'augmentation des salaires ... et il faut effectivement que l'État donne plus de moyens aux communes. Et je pense qu'il ne faut surtout pas que les agents culpabilisent".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Est-ce que vous m'avez entendu une seule fois dire cela et j'ai même dit que personne ne vienne me faire un procès d'intention parce que c'est exactement ce que je ne veux pas dire et que je ne dirai jamais. Et je redis encore une fois, et je le redis, mais on sera d'accord et je sais qu'on sera d'accord sur ça, que l'évolution de la valeur du point d'indice, c'est important pour nos agents et que c'était justifié. Le problème c'est que j'aurais bien aimé de la part de l'État notamment dans nos dotations qu'on puisse dire OK, ça va être le cas pour les hôpitaux, je pense qu'ils vont avoir des rallonges des ARS, parce que ce n'est pas tenable pour eux, mais de dire OK on valorise de tant et tant votre dotation forfaitaire parce que tout simplement et bien uniquement l'augmentation de la valeur du point ça représente 600 000 €, et on remet 600 000 € de plus, c'est tout. C'est ça que je dis".

Madame Bernadette HILPERT : "Des personnels = des services publics".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Absolument, complètement, si on a des personnels c'est parce qu'il y a des services publics en fait. Je vais passer à l'investissement, mais c'est intéressant la discussion. L'investissement alors vous avez encore le tableau avec les dernières années, je prends simplement sur le volume global d'investissement, c'est en gros 4 300 000 € par an. C'est des équipements nouveaux, mais c'est également l'entretien de nos bâtiments, c'est les achats de véhicules ... c'est un panel assez large d'équipements. C'est évidemment très variable d'une année à l'autre puisqu'il y a des années et c'est ce qu'on reprend un tout petit peu plus bas, des années il y a des grosses positions comme cette année avec l'équipement de proximité du Hagwald qui est un projet à plus de 2 000 000 € et nous avons eu la Place du Marché l'année précédente qui est également à plus de 2 000 000 €. Nous devons revoir dans les ROB les opérations qui sont gérées en autorisations de programme/crédits de paiement. C'est ce que vous avez page 10.

Les programmes aujourd'hui qui sont encore en cours : l'ADAP, l'accessibilité programmée, alors il s'arrête normalement en 2024 mais va être prolongé, la rénovation thermique, pareil, elle va être prolongée, l'attractivité de la rivière, pour l'instant elle est arrêtée, mais je pense qu'elle sera vraisemblablement prolongée si on a des projets, le Hagwald, c'est terminé, ça s'arrête, l'aménagement de la vieille ville, c'est terminé, ça s'arrête, la restauration des fresques du casino 2023-2027, la restauration de la Verrière du Jardin d'hiver 2023-2026, le plan vélo, à mon avis, il a nature à se prolonger encore longtemps et enfin l'opération OPAH-RU que nous avons depuis quelques années et que nous abondons, au travers de subventions, à hauteur de 170 000 € tous les ans pour ces projets-là dans le périmètre ORT et principalement en centre-ville.

Quelques données synthétiques sur les budgets annexes, le parc de stationnement total des recettes 408 000 €, les dépenses 326 000 €, la dette du capital dû au niveau des emprunts, c'est 800 000 €. Je rappelle que nous avons souscrit un emprunt de plus d'1 000 000 € pour refaire notamment la plateforme du Carré Louvain à l'époque. Evidemment, on a toujours encore cette incidence au niveau du parking et de ce budget parc de stationnement avec toujours l'attente de la procédure d'appel des opérateurs, des constructeurs, des promoteurs qui ont déjà été condamnés à 413 000 € qu'ils ont payés en provision pour la moitié de la peine. Mais on attend évidemment la décision en appel.

Lotissements, j'en ai parlé tout à l'heure, il n'y a pas de mouvement.

Important et intéressant, la structure et la gestion de la dette. Vous constaterez entre 2020 et 2024 une baisse de l'endettement de la ville puisque nous sommes passés de 26 677 000 € à 24 555 000 €. Donc nous avons 2 000 000 € de capital d'emprunt en moins sur les cinq dernières années.

En 2014, j'ai souvenir, je ne suis plus sûr du montant exact, je crois que nous étions à 31 000 000 € de capital de dette et des périodes où on était à plus de 40 000 000 € de capital. L'épargne brute s'est améliorée en 2024 puisque nous sommes à 3 639 000 €. On reviendra un petit peu sur l'épargne brute, l'épargne de gestion.

La capacité de désendettement qui est un indicateur, on prend l'épargne brute et on divise par le capital restant de la dette de l'emprunt. Aujourd'hui, nous sommes à 6 ans 3/4, ce qui est plutôt bon et bien meilleur pour la Ville, mais c'est aussi lié à un événement dont nous avons parlé l'année dernière. Nous n'avons pas fait d'emprunt en 2024, il faut le savoir, et le fait de ne pas avoir fait d'emprunt en 2024 mécaniquement ça a diminué le remboursement du capital emprunt et ça a évidemment entraîné une amélioration de notre capacité de désendettement, même si c'est un petit peu plus technique que ça. La dette en euros par habitant baisse là encore, on est passé de 1 313 € par habitant à 1 165 € par habitant, mais ça c'est parce que l'année dernière on n'a pas contracté de nouveaux emprunts. Vous voyez un petit peu les montants avec un artefact en 2023, 4 000 000 € c'était pour financer notamment les opérations Hagwald et Place du Marché, même si en face nous avons des subventions. Là aussi, ce qui a une incidence sur ce qu'on appelle l'autofinancement, le remboursement du capital de dette par an, vous voyez qu'à un moment donné, on était à presque 4 000 000 €. Plus vous remboursez de capital de dette, évidemment, plus vous avez besoin d'épargne de gestion, moins vous en remboursez, moins vous avez besoin d'épargne de gestion. On a amélioré cette épargne de gestion aussi parce qu'on ne rembourse que 3 000 000 €.

De ces indicateurs-là, je le dis très souvent, on peut faire une politique volontariste d'investissement et d'amélioration de la ville et notamment dans l'objectif du bien vivre ensemble et je peux faire aussi une politique d'indicateurs. Je pense que notre rôle à nous, ce n'est pas de faire une politique d'indicateurs. On a besoin des indicateurs, ils doivent nous guider dans nos décisions, c'est ce qu'on a fait l'année dernière en ne faisant pas d'emprunt sur l'année 2024, mais à un moment donné, ça ne peut pas être que ça. C'est-à-dire que nous vous proposons pour 2025 un plan d'investissement plus ambitieux que celui de 2024. Et on va reprendre un petit peu plus tard, un peu plus loin, les principaux points sur lesquels nous allons axer nos investissements en 2025.

Vous avez un tableau d'extinction prévisionnelle de la dette, vous oubliez complètement ce tableau. Ça ne sert à rien, c'est à dire que ça voudrait dire qu'à partir de maintenant on ne fait plus d'emprunt, ce ne sera pas le cas, ça reste encore à arbitrer sur l'exercice 2025, mais on va emprunter. En tout cas on va prévoir au budget le recours à l'emprunt.

Concernant les indicateurs clés de gestion et d'épargne : le taux d'épargne brut 11,6 %, le ratio dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, là encore comme il est, les dépenses de personnel augmentent. Évidemment, le ratio augmente aussi 53,3 %, mais on est largement en dessous de ce que représente le pourcentage pour les communes de même strate puisque sur la France normalement c'est 59% de dépenses totales de fonctionnement par habitant. 1 320 € ça a baissé. Je rappelle que l'incidence de la baisse des habitants n'est pas neutre sur ce type de d'indicateur. Les recettes fiscales par habitant 749 €, le taux d'épargne brute normalement doit être à 15 %, nous en sommes un peu loin, nous en sommes à 11,6 %, même si ça s'améliore par rapport à l'année 2023.

Je vais revenir maintenant sur le dernier tableau que je vais illustrer et ensuite on passera aux investissements. Les volumes d'épargne restent satisfaisants, les produits financiers y en a 25 000 €, ce sont les dividendes payés par la SEM SCH. Vous avez une épargne de gestion de 3 994 000 € auxquels il faut rajouter donc les 25 000 € de produits financiers. Il faut retirer 559 000 €, c'est le remboursement des intérêts de la dette, vous voyez que ça reste tout à fait contrôlé. Vous rajoutez 183 000 € de produits spécifiques et il y a là-dedans notamment les cessions d'immobilisation, vous rajoutez ce 77, vous retirez 4 000 € pour les charges spécifiques et vous ne tenez pas compte de la dotation aux amortissements, et vous arrivez en faisant tout ça à 3 639 000 € d'épargne brute sachant qu'on a un remboursement de dette en capital qui est de 3 038 000 €, ça nous fait une capacité d'autofinancement de 601 000 €. Donc si on reste dans la théorie pure, c'est ce qui nous reste pour investir 600 000 €, comprenez pourquoi on est obligé de recourir à l'emprunt.

On a d'autres recettes, on a le FCTVA ... on a des subventions. Ce n'est pas avec 601 000 € qu'on peut construire un budget d'investissement sérieux.

On a remis le tableau des hypothèses de travail. Rappelez-vous, lorsque nous avons pris nos fonctions en 2020, nous avons fait une petite étude. On s'était fixé un certain nombre de caps, de lignes de conduite, de lignes directrices. Vous voyez bien que, compte tenu de tout ce qui s'est passé depuis 2021, on n'a pu en tenir aucun. Ce qui rend évidemment ces travaux de prospective complètement aléatoires parce que nous sommes soumis aux influences extérieures et ça on ne peut malheureusement rien y faire.

Je vais simplement revenir sur les principales évolutions du budget de fin mars. Nous avons notamment sur les charges de personnel une augmentation, qu'il faut encore qu'on améliore qui est là de 4,1 %, mais je pense que c'est peut-être surévalué. On va peut-être la ramener un petit peu puisque notamment cette année il va y avoir ce CIA, cette partie variable du RIFSEEP de l'indemnité des agents qu'on a estimée à 200 000 € mais ce qui est proposé, c'est supérieur à ces 200 000 €. La revalorisation du SMIC dont il faut tenir compte au 01 décembre 2024, l'augmentation de la cotisation CNRA, 4 %, l'augmentation de la cotisation santé, 4 %, la revalorisation de l'indemnité des professeurs du conservatoire, le nouveau régime indemnitaire de la police municipale mais qui reste complètement à la marge en montant puisque ça ne dépasse pas les 6 chiffres et la convention industrielle de formation par la recherche, c'est le Doctorant pour lequel on a délibéré, Florian BOUR qui a été embauché pour nous accompagner sur le projet de la ZAC. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, nous en sommes sur le tableau avec les réalisations prévisionnelles 2024 arrêté donc au 31 décembre et avec le budget prévisionnel. Vous voyez bien que sur les charges à caractère général qui passeraient de 8 600 000 € à 9 600 000 €, on a encore un travail et ce travail va être fait dans les prochaines semaines.

Pareil sur d'autres éléments, les charges par exemple financières, on ne pourra rien y faire, elles sont ce qu'elles sont.

La dotation aux provisions c'est une enveloppe.

Les charges de personnel sont à affiner. Il y aura encore des corrections sur ces chiffres-là et notamment sur le 011.

En termes d'investissements, ce que nous proposons, on a repris le tableau des principales opérations, sachant qu'il en manque une, fondamentale, et c'est le point suivant de l'ordre du jour, c'est l'Ecole des Vergers. On en parlera tout à l'heure puisqu'on proposera un plan de financement pour l'Ecole des Vergers. Mais nous avons beaucoup d'opérations de voirie qui sont prévues sur 2025, donc une enveloppe globale de renforcement et de réaménagement des voiries pour 200 000 € avec déjà des crédits qui vont être fléchés sur un certain nombre de rues, la rue Ferry III, la rue Sainte Marie.

Pour les trottoirs, le secteur Cerisaie rue des sports, des enfouissements de réseaux au droit du Bliespark, puisque dans le cadre du Bliespark, nous nous sommes engagés à enfouir des réseaux sur tout le long, c'est 367 000 €.

Peut-être, mais ça c'est encore à l'étude, le réaménagement du carrefour de la rue Roth et de la rue Clemenceau avec la possibilité éventuellement de rejoindre directement à partir de la rue de l'école, la rue Roth par le carrefour. Quand on parle de carrefour, ça va générer un certain nombre de complexités qu'il faut qu'on étudie encore, mais ça fait partie des choses sur lesquelles on va travailler cette année. Je n'ai pas dit que ça se fera, il faut qu'on y travaille.

Le tronçon rue Frieren-avenue de la Blies, le tronçon rue de la Colline-rue du Docteur Hauth qui va du Himmelsberg jusque pratiquement la rue de la Montagne. Il y a notamment dans le lot, dans cette partie-là, la rue Rabelais qui est en très mauvais état. Ensuite, le tronçon impasse Villon-rue du Docteur Hauth.

Nous avons des travaux de chaussée trottoirs et quai de bus pour 150 000 € dans la rue des Vosges. C'est un projet éventuellement de relocaliser un arrêt de bus dans cette partie-là mais on attend encore confirmation des services de la CASC.

Nous avons des travaux prévus sur la mairie. Ce sont des travaux notamment d'économies d'énergie et aussi de confort pour nos personnels puisqu'aujourd'hui nous avons tous les bureaux qui sont façade alu de l'autre côté où les personnels en hiver quand il fait très froid, souffrent beaucoup du froid, et souffrent beaucoup de la chaleur en été.

Le plan ADAP 320 200 €, la Verrière du Jardin d'hiver 50 000 €, le plan vélo 50 000 € et l'acquisition de Cléopâtre pour 75 000 €.

J'ai été très long. Je suis vraiment désolé d'avoir été aussi long. C'était le dernier rapport d'orientations budgétaires qui va me mener vers un budget que je vous présenterai dans deux mois. J'avais envie de faire quelques explications de texte qui me paraissaient nécessaires pour expliquer le contexte particulier de la Ville de Sarreguemines. On est dans la période des vœux et j'ai encore entendu ce matin à la radio d'autres Maires, d'autres villes qui évidemment ont des grands projets. Je redis encore une fois, si nous avions nous 3 000 000 €, 4 000 000 € de plus aujourd'hui, par rapport à la situation connue en 2012-2014, je peux vous dire qu'on pourrait peut-être aussi envisager d'autres projets. Nous faisons le mieux possible avec les moyens que nous avons et nous ne faisons pas plus que les moyens que nous avons".

Monsieur le Maire : "Oui, merci Jean-Marc, simplement pour dire encore un mot. Tu as parlé de certification des comptes avant, la certification des comptes garantie aussi à tout le monde le regard extérieur sur nos éléments financiers, sur notre accompagnement et c'est aussi les retours et les échanges dans le cas de la certification des comptes qui nous ont amené des éléments d'analyse dont nous disposons aujourd'hui pour gérer, pour prévoir ... Mais c'est aussi une garantie en termes de prise en compte des difficultés telles qu'elles ont pu vous être présentées, et je terminerai là-dessus sur une note optimiste, comme Jean-Marc l'a dit, malgré tout, on est là, et on fait, et on propose. Et c'est tout l'intérêt aussi de ces explications qui vont permettre à Sarreguemines, encore une fois cette année, finalement d'aller de l'avant. Merci pour cette présentation".

Madame Bernadette HILPERT : "Je voudrais traduire que c'est un état de fait, c'est à dire qu'il y a une réalité qui est décrite, largement décrite, mais c'est un état de fait. Si on parle d'orientations, c'est peut-être de regarder qu'est-ce qu'on planifie, quel risque politique on prend et l'impression que j'ai c'est qu'on ne prend pas beaucoup de risques politiques. Je veux dire, il faut assurer, il faut gérer ce qu'il y a, mais je l'ai déjà demandé l'année dernière, quels sont les besoins de la ville ? Alors j'aimerais bien avoir, par exemple, un état des lieux des écoles, un état des lieux de voirie, un état des lieux du logement pour qu'on puisse se dire, voilà les difficultés ou les problématiques qu'il faudrait prendre en compte. Et après il faut prioriser, le débat d'orientations budgétaires il permet de prioriser, de dire on va d'abord faire les écoles, on va d'abord faire telle route, on va d'abord faire tel quartier. Moi je peux faire la liste de plein de quartiers où je marche. Quand je vois certains trottoirs, c'est effrayant. Il n'y a pas lieu de revenir sur tel que ça a été géré pour arriver à faire, mais aujourd'hui, c'est à dire si on fait un état des lieux de la ville sur un certain nombre de domaines qui regardent nos concitoyens, quelles sont les priorités qu'on veut mettre et après, effectivement, il faut peut-être aussi aller vers de l'emprunt. Il n'y a pas d'autre choix, c'est effectivement quel emprunt, à quel niveau, pour faire quoi. Et ça je ne le ressens pas, je ressens un état des lieux avec ce qu'il y a, mais je n'arrive pas à avoir une vue d'ensemble d'aujourd'hui de la ville, des différentes problématiques. Qu'elles puissent être répertoriées et qu'à partir de là on puisse se dire dans les orientations budgétaires, on va plus ou moins privilégier cela ou financer cela et comment est-ce que c'est par l'emprunt, est ce que c'est effectivement avec 600 000 € de capacité d'autofinancement. Voilà le sentiment par rapport à l'orientation qui nous a été présentée, merci".

Monsieur Sayah KHARROUBI : "Je veux juste vous parler des travaux par rapport à la voirie. Quand vous avez un budget d'1 500 000 € Madame HILPERT, vous ne faites rien du tout. Une rue, aujourd'hui, quand vous mettez 150 000 €, c'est un rafistolage, vous n'attaquez pas le corps de chaussée ou des choses comme ça. Il faut savoir que sur Sarreguemines y a 100 km de voirie dont 90 qui nous appartiennent".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Et 200 km de trottoirs".

Monsieur Sayah KHARROUBI : "Si vous faites un renouvellement de la voirie, requalification, il faudrait un siècle pour refaire les rues une après l'autre, avec les capacités qu'on a aujourd'hui. Là on a 1 500 000 € on ne fait rien du tout. Vous avez l'avenue de la Blies à 367 000 € ça paraît un chiffre énorme,

c'est un enfouissement tout simple, une réfection toute simple en enrobée, il n'y a pas de fioritures, je peux vous le promettre. Là je regarde Jean-Luc EBERHART là-bas avec un petit sourire parce que je vous jure qu'il n'y a pas de fioritures, il n'y a pas de pavés, il n'y a rien de spécial et on ne fera rien de spécial. Avec cette somme-là, je vous jure qu'on ne fait pas grand-chose. Vous avez raison de dire que les trottoirs c'est effrayant, mais il va falloir qu'on se regarde dans la glace et je peux vous dire que c'est impossible avec nos capacités, c'est ce que Jean-Marc a très bien expliqué tout à l'heure. Moi, je ne sais pas, quand on va à Beausoleil, quand on va à la Closerie de Lilas, est ce qu'il y a des gens qui pensent qu'on est riche à Sarreguemines. Pour vous on est riche à Sarreguemines, qu'est-ce qu'on a de plus que Forbach ou Freyming, qu'est ce qui justifie 8 000 000 € de différence, qu'est-ce qui justifie ça ? Et après on vient, c'est au niveau de la CASC du développement économique. Donc, en fait, on va pénaliser les bons élèves au détriment des autres. Je m'en fous de Forbach, même si eux ne veulent pas développer leur territoire ou si nous on développe mieux notre territoire qu'eux, vous dites qu'il y a des millionnaires, mais quand est-ce que l'argent rentre dans les caisses de la ville ? Jamais, alors on fait des travaux à minima sur la voirie et il va falloir s'habituer à certaines choses".

Monsieur Jean-William FISCHER : "Sayah n'oublie pas, on a en plus les ponts".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Je rappelle que nous avons deux ponts aujourd'hui qui sont dans le viseur entre guillemets, c'est à dire qu'ils sont à l'étude sur des travaux potentiels. Nous avons le pont de l'Europe ou pour ceux qui l'ont suivi il y a quelques semaines, il y a une évaluation qui a été faite, une entreprise a fait un audit sur ce pont. On attend le rapport mais on est un peu inquiet de ce qui va ressortir de ce rapport, je ne vous le cache pas. Les premières prévisions de travaux pour ce pont se chiffrent aux alentours de 2 300 000 €, donc 2 300 000 €, vous en faites des kilomètres, mais vous faites au moins un peu de rafistolage avec 2 300 000 €. Nous avons un deuxième pont qui fera l'objet d'une étude dans les prochains temps, c'est le pont de fer, enfin le pont Robert Weil maintenant, mais le pont de fer de la rue du Parc, lui aussi commence à montrer quelques signes de faiblesse. C'est deux ponts à Sarreguemines qui font l'objet particulièrement d'une attention. Et vous avez tous les autres ponts, il y en a quelques-uns, pont de Steinbach, il y a des ponts un peu partout, il y a le pont de la rue de la Montagne, on a six ponts au total. Et je pense qu'il faudra aussi qu'un jour, tout le monde, se mette autour de la table pour aider les communes qui ont ces problématiques de ponts. Je pense qu'aujourd'hui 80 % des ponts sont plutôt de la compétence du Département et le Département a fait des travaux, pont des Alliés, pont à Sarreinsming, le pont de la déviation sud, ce sont des ponts qui ont été repris mais demain les ponts communaux ça restera un gros problème et les communes ne sont pas en capacité de prendre en charge des travaux aussi conséquents".

Madame Bernadette HILPERT : "Je rebondis sur ce que vous dites Monsieur Sayah, je ne justifie absolument pas la DGF. Je dis simplement qu'aujourd'hui c'est de la politique et que cette politique-là, à un moment donné, il faut s'en mêler et dire qu'il faut faire autrement. Je ne justifie pas moi que Forbach et ceci et cela, surtout pas. Et je suis assez militante dans mon organisation politique pour dire qu'il faut changer les choses et que les municipalités aient plus, ça c'est la première chose. La deuxième, c'est que, dans ce que je voulais dire par rapport à nos orientations budgétaires, vous dites on a que ça, d'accord, mais ce que j'aurais bien aimé dans ce débat, c'est de dire, on a autant d'argent, voilà ce dont on dispose et qu'on réfléchisse ensemble aux priorités. Alors ce n'est peut-être pas la voirie, c'est peut-être les écoles qu'il faut faire, mais je n'ai pas le sentiment qu'on a essayé de faire un travail prospectif de ce qu'il faudrait faire. Alors on sera peut-être embêté de se dire qu'il y a 200 km de trottoirs à faire, mais c'est ce débat prioritaire que j'aurais aimé qu'on pousse un peu plus. Et je me rappelle de l'avoir déjà dit l'année dernière".

Monsieur le Maire : "Oui et je me rappelle avoir dit que ce travail existe. Ce travail est fait sur les différentes lignes, simplement là on ne va pas jusqu'à ce niveau-là de discussion. Je prends l'exemple de la voirie en tant que telle avec les services on s'est déplacé sur place à différents endroits, j'étais dans les rues, on a regardé le sol, on a fait toutes sortes d'examen ... pour déterminer un ordre de priorité de réfection de la chaussée qui s'explique comme Sayah l'a dit, comme Jean-Marc l'a repris, on a des centaines de routes ou d'autres trottoirs à faire. On détermine chaque année sur des bases objectives rendues par nos services, un ordre de priorité en discutant aussi avec les riverains ... en intégrant là-dedans le plan vélo. Donc je voudrais positiver quand même un petit peu les choses. Il en sort des endroits qu'on fait, qu'on refait ensuite en bonne intelligence avec le Département ... parce que comme Sayah disait, si on était seul pour faire on ferait beaucoup plus en surface quelquefois, bien quand on arrive à mutualiser nos énergies avec celles du Département et des autres partenaires on peut faire plus. Donc c'est fait pour les routes. Pour le logement, par exemple, que vous évoquiez aussi

tout à l'heure, j'étais encore en réunion aujourd'hui, à la Comité d'Agglo. Il y a un travail qui a été fait de repérage des priorités, des possibilités, de la multiplicité de ce qui existe, de ce qu'il faut faire dans la perspective de la question d'HOLOSOLIS pour laquelle nous avons signé le permis de construire, vous le savez, en fin de semaine précédente. Simplement, c'est vrai qu'on ne va pas, qu'on n'a pas été ici, dans le cadre de la présentation du ROB jusqu'à ce niveau de détails mais tous ces travaux existent en tant que tels. Les écoles, par exemple, l'école de la Cité était une priorité, elle a été faite, les autres, le reste est suivi aussi (2 600 000 € pour l'école de la Cité). Chaque année nous intervenons, il y aura des choses évidemment qui seront faites et je prends encore un autre exemple qui nous est cher dans le contexte associatif. Vous savez que Sarreguemines est une ville associative, on le dit souvent, on en est tous fiers. La question de l'école des Vergers dont il sera question tout à l'heure figure au programme, ça a été annoncé par Jean-Marc. Denis nous en dira un mot tout à l'heure, pourquoi ?, bien c'est une priorité pour nous. D'abord parce que les associations, c'est important, mais aussi parce qu'on avait fait faire, il y a maintenant bien des années, une carte de Sarreguemines vue du ciel et on a mis un point rouge partout où il y avait un local associatif. On s'est rendu compte que Sarreguemines était criblé de locaux associatifs, que ce n'était pas éco responsable parce que tous ces endroits-là, souvent, n'étaient plus aux normes d'aujourd'hui. Chauffés un petit peu n'importe comment, certains fonctionnaient, étaient chauffés 7 jours sur 7 pour une heure ou deux heures d'utilisation par semaine. Il est important de soutenir le tissu associatif en rationalisant ses propres moyens pour qu'il soit dans un contexte bien plus en règle, aux normes plus confortables, plus appropriées aux nécessités d'aujourd'hui et à la vie associative. Donc pour nous, si on l'a choisi, c'est que c'est bien une priorité au regard de tous ces éléments-là qui sont à la fois budgétaires, qui sont environnementaux et qui sont surtout humains parce que pour nous dans la ville et bien les associations, on leur a donné aussi cette priorité. Donc de tous ces points-là, rien n'est oublié malgré la difficulté. Je rappelle ma conclusion tout à l'heure de la présentation de Jean Marc, nous avons expliqué parce que c'est le travail dans le contexte du rapport, les difficultés qui sont celles de la Ville aujourd'hui. Mais il est clair qu'à partir de là, nous nous engageons les uns et les autres, et c'est ce que nous faisons en partageant, nous discutons, nous choisissons et je vous assure, il y aura des actions au bout, des interventions et ces éléments-là seront menés à bien dans un contexte qui n'est pas facile".

Monsieur Marc FELD : "Merci pour la présentation. C'est vrai que 70 % des causes sont exogènes comme l'expliquait très bien Jean-Marc. Et ce que veut dire je pense, Madame HILPERT, c'est aussi que 80 % de la présentation à peu près correspondent quand même à la présentation de ces difficultés qui sont exogènes. J'imagine que si on n'avait pas ces difficultés, on aimerait inverser un peu, parler de 80 % des orientations, mais je pense que c'est les difficultés qui font également cela. Donc nous ce qu'on aimerait dans les arbitrages qui sont à venir sur les dépenses, parce qu'on a quand même une baisse de la population qui depuis 2020 représente à peu près 2,22 % de la population, une augmentation des charges de la masse salariale de 8,7 % en parallèle, donc il y aura des arbitrages à prévoir. Et ce qu'on pense important, c'est de maintenir le niveau des dépenses qui sont liées à l'attractivité pour justement ne pas pénaliser plus les risques de poursuite de la baisse de la population. C'est ce que nous voulions partager sur les priorisations".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Marc, je pense que tu as raison, évidemment, j'ai repris tout à l'heure dans un élément quelque chose qui me paraît vraiment important et qui participe de l'attractivité de la ville, le périscolaire. Je pense qu'on a aujourd'hui un périscolaire vraiment de très grande qualité et ce périscolaire-là, évidemment, il faut qu'on continue à le faire vivre comme il doit vivre. Et d'ailleurs, il ne sera pas question de quoique ce soit en termes de réduction de crédits par exemple sur le périscolaire. Or, le périscolaire ça touche une grande partie de Sarreguemines. Les associations, on en a parlé tout à l'heure d'attractivité, l'attractivité au travers de la vie associative, sportive, culturelle, sociale, je pense qu'aujourd'hui il faut continuer à aider. Certains voudraient qu'on baisse les subventions, je ne citerai personne mais on garde toujours un haut niveau, un très haut niveau de subventions aux associations et on continuera".

Monsieur le Maire : "On ne peut être que d'accord avec ce qui doit maintenir l'attractivité. D'ailleurs, je vais vous donner des exemples de choses qu'on a déjà décidées ensemble pour les questions d'attractivité en matière de culture. Alors ce qu'on a parlé, Cléopâtre, Christine, la dernière fois, décision à l'unanimité pour notre Joconde du futur musée de Sarreguemines. C'est très simple, c'est symbolique, mais c'est vraiment cette volonté d'attractivité parce que c'est ce qui fait venir du monde, c'est ce qui fait parler de nous positivement. Et vous voyez, si nous prenons ligne par ligne, nous voyons que dans un contexte difficile, nous réussissons malgré tout et surtout en y travaillant tous ensemble, à optimiser la situation. C'est-à-dire que dans la difficulté, vous avez raison de le dire, il ne faut jamais baisser les

bras, il faut continuer à travailler l'attractivité, on en est bien d'accord et les décisions qui ont été prises vont bien en ce sens-là. Certaines sont d'ordre économique, on a parlé de l'importance et nul ne l'a critiqué ce soir de l'économie pour un territoire. Mais il y a aussi tout le reste, tout ce qui fait le bien vivre quelque part, je pense que c'est essentiel. Et par rapport à la question de la masse salariale, évidemment, les chiffres ont été donnés. Simplement, comme le disait Jean-Marc, il faut toujours se souvenir et c'est extrêmement important que la masse salariale, on essaie toujours de la contenir en tant que telle. Mais à supposer même que vous ne renouveliez pas l'un ou l'autre poste, et bien dans la même année, avec l'augmentation des indices que Jean-Marc vous a expliqué, vous pouvez, tout en ayant moins de personnel, vous retrouver avec une charge salariale qui est plus importante. C'est la relativité de notre époque et des différentes mesures qui ont été prises. Mais à un certain moment, ce sont les réalités qui s'imposent à nous. Elles ne doivent pas empêcher la vision sur la question de l'attractivité, on est d'accord".

Monsieur Jean-Claude CUNAT : *"Je sors aussi du rapport d'orientations budgétaires du Département aujourd'hui. Je veux dire, il y a déjà un grand paradoxe finalement entre la terminologie parce qu'on parle de rapport d'orientations budgétaires dans un contexte où il n'y a aucune orientation. Je crois qu'il faut peut-être revenir aussi à ce qui se passe de manière globale. Je trouve que ce qui a été présenté ce soir par Jean-Marc, toujours avec la pédagogie qui le caractérise, montre quand même à mon avis une ambition, mais une ambition raisonnée et raisonnable qui correspond aux capacités qu'on a et je crois qu'il faut aussi savoir aujourd'hui on est dans un contexte où nos ambitions elles doivent être calibrées aussi à l'aune des moyens dont on dispose. Et ces moyens malheureusement tout le monde s'accorde à dire qu'ils sont quand même moindres que ce qu'on pouvait et il faut avoir l'humidité de dire on fait un peu moins. J'ai été interviewé sur Mosaïk récemment, on m'a demandé si on avait des grands projets, j'ai dit, je ne peux pas vous dire qu'on a des grands projets, notre projet c'est la proximité, c'est l'écoute de nos concitoyens parce qu'aujourd'hui nos concitoyens ils le traduisent dans les urnes, ils sont en train de nous le faire payer. Qu'est-ce qu'ils attendent ? Ils attendent des réponses concrètes, parfois tout bêtement aux trous qu'il y a dans le trottoir, aux dysfonctionnements qu'il y a sur un certain nombre de choses, sur des choses parfois très basiques et ils veulent cette écoute-là et ça marche parfois autant que les grands projets. Et je pense que si on travaille déjà bien là-dessus avec une orientation, parce que j'ai quand même noté si je ne dis pas de bêtises, qu'il y a 4 000 000 € qui sont encore dévolus à l'investissement. Donc ce n'est finalement pas si mal par rapport au contexte. Je dis, on s'en tire pas mal et d'ailleurs au Département, ça a été un peu le même discours parce que je crois que ça dénote une gestion qui aura été rigoureuse et vertueuse et qui permet encore, malgré tout, de réaliser des investissements".*

Monsieur le Maire : *"Je pense qu'on peut être tous d'accord avec ça. Le temps des grands projets sur un territoire, vous avez vu la présentation, on a parlé des communes, la place des communes dans notre géographie, mais sur Sarreguemines en 2025, on a des grands projets au bénéfice des Sarregueminois qui vont se réaliser, le Bliespark par exemple, un autre IFSI, puisqu'il faut former des personnels pour les soins, vous savez combien nous tenons aux hôpitaux et aux soins pour notre population. Donc les grands projets sont menés aujourd'hui et c'est là qu'il faut se souvenir de ce qu'on disait tout à l'heure c'est à dire qu'il y a un retour des moyens de la Communauté d'Agglo quand même sur le territoire de ce point de vue-là et c'est ce que nous devons encourager, c'est ce que nous devons stimuler pour qu'il y ait ces retours sur le territoire, qu'ils s'agissent de la Ville de Sarreguemines d'ailleurs ou des communes en règle générale. Les grands projets aujourd'hui, Jean-Claude l'a dit, on les regarde sous toutes les coutures et il y a des collectivités plus à même de mener les grands projets que d'autres. Mais ce qui est important à l'arrivée, c'est deux constats, c'est que les Communautés d'Agglo dont nous avons parlé, nous en faisons partie, nous les contribuables et puis l'important, c'est que notre population s'y retrouve. Donc nous qui représentons notre population dans les différentes instances des collectivités, Jean-Claude vient de parler du Département, c'est ce que je fais à la Région aussi et c'est ce qu'on fait quand on est à la Communauté d'Agglo ou ailleurs, nous œuvrons aussi pour le territoire et nous obtenons aussi ce qui structure le territoire. Donc c'est aussi un élément modérateur du pessimisme qu'on pourrait avoir c'est-à-dire qu'il faut simplement aussi, dans un rapport d'orientations budgétaires, considérer que dans l'orientation du territoire il y a aussi à prendre en compte les autres paramètres, ou du moins le développement et ce que propose les autres. C'est l'équilibre du territoire aussi qui passe par là. Se répartir les rôles autrement, c'est aussi un élément de réponse à la situation".*

Madame Nicole MULLER-BECKER : "Je suis tout à fait d'accord avec cette vision d'être malgré tout plus optimiste. Bien évidemment que ce que Jean-Marc disait, il y a cette difficulté et puis il y a ces choix à faire, mais lorsque Marc FELD parlait d'attractivité, c'est tout le monde qui doit s'y mettre, que ce soit le Département, la Région, la Commune parce que l'attractivité, avec le projet HOLOSOLIS, va ruisseler quelque part sur notre territoire pour nos habitants. Et je crois qu'il est essentiel de permettre aux gens qui vont venir, si effectivement il va y avoir 1 900 emplois qui vont se déployer sur tout ce territoire, d'avoir au niveau culturel, au niveau du logement, un apport que nous avons pris déjà maintenant ; la décision d'apporter à ce territoire, et à ces habitants, et à ces futurs habitants qui vont, malgré tout, venir sur Sarreguemines ou sur les communes voisines. Et de dire que la Communauté d'Agglo et il y aura une évolution bien évidemment dans les années à venir, et que cette évolution soit positive pour la ville centre qui est Sarreguemines et pour toutes les communes qui sont aux alentours. Cette attractivité est une notion pour moi également très importante parce que pour moi le sport, ce que l'on fait sur le Bliespark est absolument remarquable, mais la culture fait partie pour moi des éléments qui donnent du lien, qui donnent de la vie et qui donnent d'une région et d'un territoire un attachement à quelque chose qui pourra nous donner à tous l'envie de rester ici et d'habiter avec une façon de vivre très belle. Je voulais donner un esprit plus positif à ce rapport d'orientations budgétaires".

Madame Christine MARCHAL : "Merci beaucoup Nicole, je ne peux pas du tout être opposée à ce que vous venez de dire et je remarque aussi que Cléopâtre, finalement, ça va être notre petit personnage de l'année et on va faire une story. Alors, simplement la somme écrite sur le rapport d'orientations budgétaires, je rappelle que c'est la somme d'achat mais qui ne sera pas totalement couverte par la Ville puisqu'il y a du mécénat qui est en cours et ça fonctionne plutôt bien parce qu'il y a un attachement, donc ça c'est la petite nouvelle. Et puis, je suis preneur parce qu'on a parlé de millionnaires alors si vous avez une adresse e-mail, écoutez allons-y, je pense que pour eux ce n'est pas grand-chose. Voilà donc merci Nicole, c'était la petite remarque".

Madame Nicole MULLER-BECKER : "Je rajoute juste quelque chose que Marc, Jean-Marc et Sébastien ont remarqué. Nous étions à l'inauguration d'une agence bancaire sur la ville et ils ont eu cette idée vraiment très belle de mettre en valeur Sarreguemines à travers leurs bureaux, à travers l'appellation des espaces dans lesquels vont circuler des clients, vont circuler des Sarregueminois, mais également des gens du territoire. Et j'ai trouvé ça très beau et lorsque Marc a parlé justement de cet achat en disant à quel point il y avait des contributions qui venaient de Monsieur Villeroy de Galhau, peu importe, mais de gens qui connaissent à quel point c'est important pour nous tous, la faïence et notre histoire. Je voulais le citer parce qu'on oublie des fois de parler de choses très positives qui ont lieu ici ou ailleurs".

Monsieur le Maire : "Voyez sur un territoire quand évidemment il faut se serrer les coudes, c'est la valeur des gens et la valeur des sociétés qui fait la différence, et donc ça il ne faut pas l'oublier, c'est que les ressources ce n'est pas directement que les finances, c'est aussi ce que chacun est prêt à faire comme effort pour être dans le sens du positif".

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : "Je voulais simplement encore revenir sur un point, et là encore, qu'on ne se méprenne pas sur le rapport d'orientations budgétaires comme il a été présenté. Bien sûr on fait un état des lieux mais comme ça a été dit et justement par plusieurs d'entre vous et notamment Jean-Claude dans sa dernière intervention, c'est que malgré un contexte qui nous est pas favorable, nous avons su tenir la barre de ce navire et nous avons aujourd'hui la capacité pour 2025 de vous présenter dans deux mois un programme d'investissements ambitieux, un programme de fonctionnement qui va dans le sens de ce qui a été dit, notamment en terme d'attractivité, parce que nous souhaitons garder cette attractivité. Mais simplement pour arriver à cela, à un moment donné, il faut faire preuve d'un peu de rigueur, c'est-à-dire que le fait de ne pas avoir fait d'emprunt l'année dernière nous a permis d'améliorer de manière considérable nos indicateurs. Je pense que nos indicateurs, d'après ce que tout ce qu'on est en train de dire, seront nettement moins bons à la fin de l'année 2025, mais qu'importe je dirais, choix politiques, mais c'est ça qu'il faut retenir, c'est que dans un contexte qui n'est pas un contexte favorable, le bateau Sarreguemines est à flot, le bateau Sarreguemines a aujourd'hui des indicateurs qui sont positifs et qui nous permettent d'avoir un budget 2025 ambitieux pour la population".

Monsieur le Maire : "Nous prenons acte de cette discussion, sincère, une vraie discussion de ROB avec beaucoup de perspectives et rendez-vous pour la déclinaison concrète au mois de mars de ce qui ressortira de là avec, comme Jean Marc l'a dit, de vraies ambitions au bout. Voilà, merci en tout cas pour votre attention, votre participation à ce débat, à ce rapport d'orientations budgétaires".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESYDORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ

Vu la loi n°92-12 du 06 février 1992 (article L2312-1 du CGCT),

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe),

Vu l'article L5217-10-4 du CGCT,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2025.

7. Bilan annuel 2024 des Comités consultatifs, du Conseil des Sages et du Conseil Municipal des Jeunes

Conformément au règlement de fonctionnement des Comités consultatifs, un bilan annuel doit être présenté au Conseil municipal.

Par ailleurs, il est de bon ton d'en profiter également pour faire le bilan des autres instances participatives que sont le Conseil des Sages et le Conseil Municipal des Jeunes.

Aussi, il est proposé de procéder à la présentation des bilans de l'année 2024 de l'ensemble de ces 3 structures lors de la prochaine séance du Conseil du 27 janvier 2025, sachant qu'il ne s'agit que d'une information ne faisant pas l'objet d'une approbation particulière.

Monsieur Denis PEIFFER : "La représentation municipale était destinataire du bilan annuel des divers organes participatifs, à savoir les comités consultatifs, le conseil des sages et le conseil municipal des jeunes. Ce bilan est donné à titre d'information, conformément à un règlement intérieur déterminé lors de leur mise en place. La municipalité, attentive à l'engagement des jeunes et à la pédagogie de la citoyenneté, continue d'accompagner les jeunes élus au sein de leur commission d'action sociale, d'environnement, de sport, de culture, de loisirs, la lutte contre le harcèlement, les rencontres intergénérationnelles. Les opérations de nettoyage des espaces naturels et des berges de la Sarre, l'intégration des jeunes des quartiers prioritaires par le sport, l'organisation d'événementiels entre jeunes tels que le challenge Inter collège ou les fêtes de Noël ou de printemps à Beausoleil, l'implication dans le devoir de mémoire sont à mettre à leur actif.

La parole a encore largement été donnée à leurs aînés du conseil des sages. Ces derniers assidus ont apporté conseils et observations sur des thématiques en lien avec la politique menée par la municipalité envers le 3ème âge. Ils ont aussi pu compléter leur connaissance de la ville sur des questions de loisirs, de tourisme et de sécurité. Nos aînés ont répondu présent à la plupart des événements portant sur les diverses commémorations mises à l'honneur.

Cette année, la municipalité a réuni à dix reprises et les comités consultatifs. Les personnes inscrites initialement ont répondu présentes pour la troisième année de fonctionnement. Elles ont apporté librement leurs réactions, interpellations, propositions, avis sur les politiques menées en matière environnementale, sportives, sécuritaires en termes des quartiers, du développement du secteur financier ou des enjeux de centre-ville. Au-delà des réunions, certains nous ont fait parvenir des écrits argumentés et précis, preuve de l'intérêt suscité. À noter que nous ne parlons ici que des organes participatifs de la ville et que cette dernière, fidèle à sa tradition d'écoute, ne refuse pas les échanges avec la population. C'est qu'elle dit quotidiennement que les administrations, les services, les élus répondent aux nombreux questionnements et sollicitations de nos concitoyens".

Madame Bernadette HILPERT évoque la possibilité d'une proposition participative en cours de réflexion. "C'est-à-dire sur une thématique, il y a un financement au bout, c'est une nouvelle démarche qui peut être induite". Elle interroge quant à des propositions sur cette idée-là.

Monsieur Denis PEIFFER confirme que la réflexion est en cours. "J'ai envie de dire plus sérieusement que tout ce qu'on a déjà dit par rapport au sujet de la démocratie participative mérite évidemment d'être développé. Là, vous l'avez compris, on est parti dans ce mandat sur un modèle qui était celui qu'on avait proposé il y a quelques années. Et c'est vrai que dans les perspectives d'avenir, dans les mois qui vont venir, les années qui vont venir, il va falloir renouveler la conception de la démocratie participative. Et l'idée d'un budget participatif qui serait à disposition des concitoyens qui pourraient effectivement réfléchir selon leurs priorités à eux. On parlait avant des priorités que l'on voulait donner à tel ou tel projet, c'est une perspective qui nous paraît effectivement éminemment intéressante et vers laquelle on ira peut-être, j'ai envie de dire dans les années à venir. Jean Marc disait, c'est le dernier budget proposé de la mandature. J'ai envie de dire, dans tous ces dispositifs-là, il y a une mise à niveau qui doit se faire en début de mandat électoral et la démocratie participative n'échappera pas à des mises à jour par rapport à des pratiques qui sont un peu plus modernes, plus actives, qui font davantage intervenir les personnes. J'avais lu récemment un document, mais auquel j'adhérais, qui disait oui dans ces comités consultatifs, ces conseils des sages ... il y a un peu tout le temps les mêmes dedans. C'est à dire qu'effectivement et en particulier, c'est vrai que c'est souvent les personnes âgées de la ville qui participent diversement à ces organismes parce que justement elles ont le l'occasion et le temps de pouvoir le faire. Et là ce qu'il faudra vraiment réfléchir et pour être plus efficace et encore plus participatif, c'est que tous ceux qu'on ne peut pas atteindre, tous ceux qui sont encore à l'écart des réseaux sociaux, tous ceux qui sont encore jeunes, tous ceux qui sont encore peut être des actifs qui ne peuvent pas toujours mobiliser du temps pour pouvoir faire les choses, il faudrait aussi les toucher à un moment donné. Donc j'ai envie de dire et je ne l'ai pas dit en me moquant par rapport à la réflexion en cours, oui, une réflexion est vraiment en cours avec une mise à jour de tout ce qui peut être fait dans le domaine de la démocratie participative et ce sera sans doute dans les mois qui viennent peut-être un élément du débat. Parce que ne nous leurrons pas, on est maintenant dans une dernière année, à un moment donné interviendra un débat municipal parce qu'on y arrive petit à petit et ce sera le moment. À chacun de dire sa manière de voir les choses et sa manière d'appréhender les choses".

Monsieur Denis PEIFFER précise que dans la perspective des élections municipales, nous sommes tenus à interrompre l'activité des comités consultatifs six mois avant les élections. "Alors on n'a pas la date précise des élections, ça se passera au mois de mars. Donc en tout état des choses, la plupart des comités consultatifs peuvent prendre fin tout début septembre. Enfin septembre, je vais vous dire,

ce sera même juin déjà. En septembre, on va essayer de faire une grande réunion de bilan avec l'ensemble des acteurs qui ont participé à ces comités consultatifs ainsi qu'au conseil des sages. Ce bilan, on le fera sans doute, au début du mois de septembre et donc les dernières réunions, les derniers comités consultatifs tenus par moi-même et mes collègues adjoints du Conseil Municipal se tiendront dans le premier semestre pour laisser justement la sérénité, de manière générale, au débat public dans la perspective des prochaines échéances électorales".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG
Sur le rapport de Monsieur Denis PEIFFER

Vu le règlement des Comités consultatifs adopté par le Conseil municipal du 27septembre 2021,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

De prendre acte du rapport annuel 2024 des Comités consultatifs, du Conseil des Sages et du Conseil Municipal des Jeunes.

8. Approbation du projet de création de la maison des associations et de son plan de financement

La Ville dispose d'une école désaffectée depuis de nombreuses années, rue Lamartine.

Ce bâtiment de plus de 2000m² sur 3 niveaux permettrait de regrouper plus de 20 associations actuellement réparties sur 4 bâtiments dont l'état est incertain et qui ne rendent plus un service de qualité aux locataires : l'ancienne école maternelle Petit Prince, l'ancienne mairie annexe de Welferding, le bâtiment St Joseph (à Welferding) et l'ancienne école maternelle Fulrad.

La mutualisation et le regroupement permettront de rationaliser les frais de fonctionnement tout en fournissant un service de qualité.

Il sera aussi possible de mettre en vente une partie des bâtiments libérés.

Ce projet idéalement situé a l'avantage de redynamiser le quartier QPV (Quartier Politique de la Ville) « Lamartine-Molière » en créant un maillage associatif et une mixité des activités par l'installation d'associations caritatives, culturelles, socioculturelles... mais aussi par l'utilisation du site par les

animateurs de la Ville et les partenaires qui œuvrent déjà dans le quartier en direction des jeunes et des familles.

Egalement en ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) d'Action Cœur de Ville, le projet permettra de revitaliser ce secteur proche de l'hypercentre.

En outre, le projet prévoit la création d'un bâtiment écoresponsable avec le raccordement au chauffage urbain, l'isolation des façades et du toit, l'éclairage LED, l'implantation de panneaux solaires en autoconsommation.

Le budget prévisionnel, pour l'ensemble de ces travaux est arrêté à hauteur de 1,4 millions d'euros HT (1 680 000 TTC).

Le plan de financement prévisionnel, après attache prise auprès des collectivités partenaires est le suivant :

	Participation de chaque financeur (HT)	Participation en %
Etat (DSIL)	420 000	30%
Région Grand Est (dispositif Centralités)	280 000	20%
Département de la Moselle (Moselle Ambition)	420 000	30%
Autofinancement Ville de Sarreguemines	280 000	20%
Total	1 400 000	100%

Une AP/CP sera proposée lors du vote du budget 2025 avec la répartition suivante :

Dépenses 2025	500 000 euros TTC
Dépenses 2026	1 180 000 euros TTC

Le calendrier prévisionnel vise un démarrage des travaux dès l'automne 2025 pour une finalisation estimée pour la fin de l'année 2026.

Monsieur Denis PEIFFER : Monsieur le Maire, chers collègues, voilà plusieurs années maintenant que, de manière récurrente, la question d'une nouvelle maison des associations s'immisçait dans nos débats et que sa perspective soulevait régulièrement des interrogations lorsque conseillers délégués et adjoints se rendaient à des assemblées générales où s'entretenaient avec des bénévoles et des responsables associatifs. Disons-le, la réalisation de cet équipement soulevait des attentes et en tout cas depuis que nous avons fait le choix d'annoncer nos intentions en début de mandat et que j'avais commencé de par mes délégations en matière associative, de m'en entretenir avec les associations pressenties pour l'occuper. La crise du COVID, les choix d'investissements urgents et structurels nous ont amenés à différer sa réalisation concrète. Pas totalement puisque régulièrement, des travaux ont été menés sur le site de l'école des Vergers comme la mise en place de travaux d'adaptabilité, la pose d'un ascenseur ou la réalisation aux normes de blocs sanitaires. Le rapport dont vous êtes destinataire résume l'essentiel de la philosophie du projet mais aussi ses principales sources de subventionnement. On vient à la lecture du rapport. La Ville de Sarreguemines, rappelons-le, dispose d'une école désaffectée depuis de nombreuses années rue Lamartine, puisqu'en 2018, l'école des Vergers avait fusionné avec l'école du Blaumberg, démontrant d'ailleurs que les choses s'étaient passées dans de bonnes conditions. Ça, c'est juste un petit un commentaire un peu en aparté, quand on ferme une école, ça ne se fait jamais de manière facile parce que ça suscite, comment dire, des émotions pour tous ceux qui ont fréquenté ces bancs d'écoles. Et on se rend compte avec cette expérience-là que la fusion a plutôt bien fonctionné et que chacun s'y est retrouvé et que ça n'a pas subi d'opposition par rapport à cela et les choses se sont plutôt bien passées. Comme quoi c'est possible quand elles sont faites de manière rationnelle, de manière discutée effectivement, avec un impact positif pour chacun. Je ferme la parenthèse par rapport

à l'école. En tout cas, ça nous a donné à disposition un bâtiment de 2 000 m² de surface que l'on pourrait dédier à la vie associative. Et c'est vrai que la municipalité, lorsque nous avons il y a quelques années présenté le projet, nous avons imaginé le déménagement d'une vingtaine d'associations Sarregueminoises qui sont actuellement présentes dans l'ancienne école maternelle du Petit Prince, dans l'ancienne mairie annexe de Welferding, dans le bâtiment Saint Joseph et l'ancienne école maternelle du Fulrad. Et nous avons décidé de dédier ces mètres carrés à ces associations-là, sachant que par rapport aux premières prévisions qu'on a fait, il y aurait encore du mètre carré disponible pour d'autres associations, en tout cas en situation de mutualisation des espaces. En tout cas, la mutualisation et le regroupement permettront de rationaliser les frais de fonctionnement tout en fournissant un service de qualité. Il sera aussi possible par la suite de mettre en vente une partie des bâtiments libérés. Mais j'ai envie de dire, ça ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, ce n'est pas le sujet de cette année, ce ne sera sans doute pas le sujet de l'année prochaine puisque les associations en question qui sont appelées à déménager, ne déménageront qu'une fois que les travaux seront terminés dans cette future maison des associations. Le devenir des autres bâtiments est à la réflexion aussi, mais il n'est pas encore clairement déterminé aujourd'hui. Ce projet idéalement situé à l'avantage de redynamiser le quartier prioritaire de la ville Lamartine Molière en créant un mariage associatif et une mixité des activités par l'installation d'associations caritatives, culturelles et socioculturelles, mais aussi par l'utilisation du site par les animateurs de la ville, des partenaires qui ouvrent déjà dans le quartier en direction des jeunes et des familles, également en ORT, opération de revitalisation du territoire d'Action Cœur de Ville. Le projet permettra de revitaliser ce secteur proche de l'hyper centre. En outre, le projet prévoit la création d'un bâtiment éco responsable avec le raccordement au chauffage urbain, l'isolation des façades et du toit, l'éclairage LED, l'implantation de panneaux solaires en autoconsommation. Le budget prévisionnel pour l'ensemble de ces travaux est arrêté à hauteur de 1 400 000 € HT, soit 1 688 000 € TTC. Le plan de financement prévisionnel après attache prise auprès des collectivités partenaires est le suivant, nous faisons, si vous êtes d'accord, une demande de subvention à hauteur de 30% à l'Etat par l'intermédiaire du DSIL, 20% pour la région Grand Est dans le cadre du dispositif centralité, 30% au Département de la Moselle dans le cadre de Moselle Ambition, ce qui porterait dans ce plan-là l'autofinancement de la Ville à hauteur de 20%, c'est à dire 280 000 € HT. J'ai envie d'être optimiste sur cette question parce qu'après tout, pour des projets que la Ville a déjà menés, notamment par mon collègue Maxime TRITZ en ce qui concerne le terrain du Hagwald qu'il a fort bien mené avec ses services, on était arrivé à hauteur de 80% de subventionnement, donc pourquoi pas effectivement miser là-dessus. Ce n'est pas irrationnel de pouvoir l'envisager, de pouvoir le penser. Une autorisation de paiement et de crédit de paiement sera proposée lors du vote du budget 2025, avec une clé de répartition pour l'instant estimée pour 2025 à 500 000 € et en 2026 à 1 180 000 €. Mais c'est encore des chiffres qu'il va falloir travailler parce que compte tenu de l'avancée des choses, on va essayer d'ajuster ces chiffres un peu plus en rapport avec ce qu'on est en potentialité de faire d'ores et déjà cette année. Le calendrier prévisionnel vise, si vous m'avez bien compris, un démarrage des travaux à l'automne 2025 et se poursuivrait pour une finalisation à la fin de l'année 2026. Alors l'objectif de cette délibération aujourd'hui, c'est déjà de dire qu'effectivement, vous nous autorisez à nous lancer dans ce projet-là et ensuite c'est de pouvoir faire les demandes de subventions aux différents partenaires dont je viens de vous parler et évidemment je suis ouvert à toutes les questions ou interventions".

Monsieur le Maire : "Merci Denis. J'ai juste envie d'ajouter que c'est un endroit qui s'y prête. Tu l'as dit et on a d'ailleurs fait le test parce que je ne sais pas si vous vous souvenez, grâce à l'unanimité de notre Conseil, les étudiants pendant la période COVID étaient dans l'impossibilité d'avoir cours au centre universitaire puisqu'il fallait laisser des places vacantes. Il a fallu trouver deux fois plus de salles. Vous vous souvenez, nous avons mis à disposition l'école des Vergers. On avait d'ailleurs commencé à faire quelques tests qui nous ont permis de voir que c'est un endroit extrêmement intéressant et adaptable, ce qui nous conforte dans notre décision aujourd'hui".

Monsieur Marc FELD : "Oui, pour une explication de vote. Donc on va valider ce point qui nous paraît très intéressant, notamment en termes de rationalisation des coûts, de qualité de vie, d'attractivité aussi, mais surtout quand on reçoit des personnes dans des bâtiments peut être anciens ou pas adaptés. Donc, ça permettra de répondre à la mise en conformité pour recevoir tout type de personne. Merci".

Monsieur Denis PEIFFER complète que par rapport à la vingtaine d'associations attendue, une rencontre a déjà eu lieu en début de mandat puisque c'était sur notre plan pluriannuel d'investissement. Le fait de les avoir rencontrés il y a quelques années démontrait l'envie de la municipalité de faire. "Il y a eu divers ajustements et c'est normal, Jean-Marc a rappelé brièvement auparavant tout ce qui nous

a un peu empêché dans les années précédentes de pouvoir faire totalement ce qu'on veut à la vitesse où l'on veut. Mais maintenant j'ai envie de dire ça y est, le cap il est clairement mené et le sujet est clairement posé donc juste pour dire que cette concertation elle a déjà eu lieu. Il y avait déjà un plan quasiment totalement imaginé, sauf qu'entre-temps, quelques années sont passées. Je vais reprendre évidemment dans les mois qui viennent, une fois qu'on se sera effectivement totalement lancé dans ce dispositif, je pense au moment du vote du budget, de la mise en place de l'AP-CP. Je rencontrerai à nouveau évidemment les partenaires associatifs, parce qu'il va falloir ajuster à la réalité d'aujourd'hui. Ainsi, il y a encore un travail de concertation et de discussion avec le tissu associatif qui va se poursuivre".

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** rajoute que d'un point de vue technique, il est attendu les notifications de subventions qui déclencheront, à vrai dire, le programme. Le sujet doit être travaillé le plus rapidement possible par les services dès que les notifications seront réceptionnées, ce qui voudra dire que l'aide est officielle. "On pourra donc l'inscrire au budget sous forme de recettes, de recettes de subventions, donc on va espérer que ça aille le plus vite possible".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Denis PEIFFER

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 par laquelle il a été décidé de donner délégation au maire pour certaines attributions et notamment (7°) « demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions... »,

Considérant l'intérêt de regrouper une partie des associations de la ville dans un bâtiment dédié par la réhabilitation d'une ancienne école désaffectée,

Décide 33 votes pour : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

- D'approuver le projet de création d'une maison des associations dans l'ancienne école de la rue Lamartine.

- D'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit :

	Participation de chaque financeur (HT)	Participation en %
Etat (DSIL)	420 000	30%
Région Grand Est (dispositif Centralités)	280 000	20%
Département de la Moselle (Moselle Ambition)	420 000	30%
Autofinancement Ville de Sarreguemines	280 000	20%
Total	1 400 000	100%

- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

- De prendre acte

du dépôt auprès de chaque financeur, au titre de la délibération du Conseil municipal du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention.

9. Demande de subvention à la Région Grand Est - rectification du plan de financement prévisionnel relatif au projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection

Pour mémoire, le Conseil Municipal a tout d'abord, lors de sa séance du 05 avril 2023, approuvé le projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection ainsi que le plan de financement prévisionnel lié à cette opération dans le contexte de la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Dans le cadre du plan régional de soutien des collectivités aux usages numériques, la collectivité a ensuite déposé une demande d'aide auprès de la Région Grand Est et un plan de financement rectificatif a été adopté le 20 novembre 2023.

Il s'avère que de récents échanges avec cette dernière entité ont permis d'identifier une opportunité de financement supérieure à celle annoncée en 2023.

Il est donc proposé de rectifier le plan de financement cité ci-dessus afin que la collectivité puisse bénéficier du taux maximal de l'aide régionale pour les usages numériques de vidéoprotection et ainsi diminuer son reste à charge.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal:

- d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel relatif au projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection comme suit :

Dépenses	
Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection	189 643,00 € HT
Total de l'opération	189 643,00 € HT

Recettes	
Autre financeur : Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)	65 476,00 €
Autre financeur (subvention sollicitée auprès de la Région Grand Est)	40 000,00 €
Autofinancement	84 167,00 €
Total	189 643,00 €

- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-William FISCHER

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 par laquelle il a été décidé de donner délégation au maire pour certaines attributions et notamment (7°) « demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions... »,

Vu les délibérations des 05 avril 2023 et 20 novembre 2023 approuvant le projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection ainsi que le plan de financement prévisionnel y afférent,

Considérant les projets et actions éligibles présentés dans le règlement en vigueur d'aide régionale à la vidéoprotection,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

- d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel relatif au projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection comme suit :

Dépenses	
Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection	189 643,00 € HT
Total de l'opération	189 643,00 € HT

Recettes	
Autre financeur : Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)	65 476,00 €
Autre financeur (subvention sollicitée auprès de la Région Grand Est)	40 000,00 €
Autofinancement	84 167,00 €
Total	189 643,00 €

- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

- prend acte

- du dépôt auprès de la Région Grand Est, au titre de la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection.

10. Avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public portant sur l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements de pré-collecte sur la commune de Sarreguemines signée avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC)

Pour les besoins de la collecte des déchets ménagers en apport volontaire, une convention d'autorisation d'occupation du domaine public permettant à l'EPCI d'installer, d'exploiter et d'entretenir les équipements de pré-collecte a été signée en 2022 entre la Ville et la CASC.

Il s'avère que de nombreux déchets sont couramment déposés aux pieds des bornes de tri par les usagers entraînant une pollution visuelle et environnementale.

Afin de lutter contre les déchets abandonnés diffus, le Conseil Communautaire a approuvé, par deux délibérations du 8 février 2024, la signature d'une convention avec CITEO permettant d'obtenir un accompagnement financier sur 5 ans et la mise en place d'un service communautaire de nettoyage des abords immédiats des bornes situées sur le ban de la Ville de Sarreguemines.

C'est dans ce cadre que la CASC propose à la collectivité de signer un avenant permettant de contractualiser ce dispositif.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les modalités et les conditions de l'avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public portant sur l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements de pré-collecte de la commune, tel que joint en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cet avenant ou tout document qui s'y réfère.

*Après la présentation du rapport par Monsieur **Jean-William FISCHER**, Monsieur **Marc FELD** demande s'il s'agit d'un transfert à la charge de l'EPCI.*

*Monsieur **Jean-Marc SCHWARTZ** répond qu'il est question des plateformes de tri sélectif. "Au départ effectivement la Ville a nettoyé pendant un certain temps mais c'était par défaut. C'est parce que nous n'avons pas trouvé d'accord avec la Communauté d'Agglo pour l'organisation du nettoyage de ces plateformes. Il a été convenu fin 2023 que certaines communes toucheraient une aide qui est de 1,27 € par habitant pour le nettoyage des plateformes lorsque ce sont des agents des communes qui nettoient. Et nous, Sarreguemines, nous avons demandé à ce que la Communauté d'Agglo nettoie et donc ce ne sont plus nos agents qui nettoient autour des plateformes, enfin les zones de plateformes de tri c'est la Communauté d'Agglo. Donc c'est une équipe dédiée qui fait que ça de la Communauté d'Agglo"*

Monsieur le Maire complète que c'est le résultat de discussions, de négociations qui ont eu lieu. "Souvenez-vous ce qu'on avait dit, à savoir le système il est là, il a été installé. La priorité pour nous, on l'avait dit, il faut améliorer le service qu'on rend à notre population. Donc il y a eu des aménagements, dans l'intérêt déjà de l'hygiène, et de toutes sortes de raisons par ailleurs".

Monsieur **Marc FELD** remercie pour cette précision qu'il attendait.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESYDORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-William FISCHER

Vu la convention d'autorisation d'occupation du domaine public entre la Ville de Sarreguemines et la CASC arrêtant les conditions d'installation, d'exploitation et d'entretien des points de tri visée le 14 novembre 2022,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 8 février 2024 approuvant la signature d'une convention avec CITEO permettant d'obtenir un accompagnement financier sur 5 ans et la mise en place d'un service communautaire de nettoyage des abords immédiats des bornes situées sur le ban de la Ville de Sarreguemines,

Considérant que l'implication de la collectivité dans cette phase de pré-collecte des déchets en points de tri est indispensable pour l'atteinte des objectifs en matière de tri des déchets,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

- d'approuver les modalités et les conditions de l'avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public portant sur l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements de pré-collecte de la commune, tel que joint en annexe

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cet avenant ou tout document qui s'y réfère.

11. Avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre P09RD70M121 – Faïenceries avec l'EPFGE

Une convention de maîtrise d'œuvre a été établie en 2017, ayant fait l'objet d'un avenant signé le 07 juin 2021 sur la base des premiers éléments de connaissance du site des Faïenceries, entre l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) et la Ville de Sarreguemines.

Cette convention concerne la maîtrise d'œuvre au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués. Elle vise ainsi l'engagement de différents diagnostics et de la phase conception de la mission de maîtrise d'œuvre en vue de procéder aux travaux de déconstruction des bâtiments non réutilisables.

Les travaux ont démarré en 2024, il convient à présent de prolonger le délai de validité de la convention initiale au regard de la programmation de la durée de l'opération.

La date d'approbation par le préfet de région de la délibération de l'EPFGE marque la date de début de l'opération en l'occurrence le 18 avril 2017. Ladite convention est conclue pour une durée de douze ans à compter de cette date soit 04 années supplémentaires par rapport au dernier avenant.

Cette opération, éligible aux critères d'intervention de l'EPFGE, a d'ores et déjà été soumise au bureau de cet établissement le 04 décembre 2024.

En cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien délibérer comme suit :

- d'approuver l'avenant à la convention de maître d'œuvre P09RD70M121 à passer avec l'EPFGE, annexée à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention.

*Après la présentation du rapport par Monsieur **Jean-William FISCHER**, Monsieur le Maire rappelle que l'EPFGE, c'est l'établissement public foncier Grand Est qui intervient aussi pour le point suivant. C'est un organisme qui est une émanation de l'État. Dans notre région, on a été un peu des précurseurs en la matière, ça existe déjà depuis un certain temps. Il s'agit d'un organisme qui propose en accord avec les communes de racheter. "Chez nous, ce qui a été le plus flagrant, le plus visible, c'est la ZAC, ce qu'on appelle aujourd'hui, la ZAC des Faïenceries. Charge aux communes de s'engager à racheter ensuite progressivement ce bien en fonction des projets que la commune veut y mettre. La commune à un certain temps pour réaliser ces opérations-là, et donc quand nous avons besoin d'un peu plus de temps pour mener à bien un projet, parce qu'il faut un peu plus de temps, qu'il est plus important ... nous demandons, par un avenant, à ce qu'on renégocie la durée sur laquelle nous sommes entendus avec l'EPFGE, c'est l'objet de ce point-là".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESYDORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDIOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-William FISCHER

Vu sa délibération initiale du 17 mai 2021 décidant de passer convention de maîtrise d'œuvre avec l'EPFGE, Vu l'avis favorable des commissions,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre P09RD70M121 à passer avec l'EPFGE, annexée à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention

12. Avenant n°1 à la convention foncière de l'ancienne gendarmerie – F09FC70N005 avec l'EPFGE

Par délibération du 26 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé d'approuver un avenant à la convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est du 25 septembre 2018 concernant le site de l'ancienne gendarmerie.

Afin de pouvoir prendre le temps d'affiner le projet de réhabilitation du site, la Commune de Sarreguemines a sollicité l'EPFGE afin d'obtenir une prolongation des délais pour le rachat du bien.

L'échéance de la convention est désormais fixée au 30 juin 2026 dans le cadre de l'avenant qu'il est proposé de valider (précédemment fixée au 30 juin 2025).

Cette opération, éligible aux critères d'intervention de l'EPFGE, a d'ores et déjà été soumise au bureau de cet établissement le 04 décembre 2024.

En cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien délibérer comme suit :

- d'approuver l'avenant à la convention de maîtrise foncière F09FC70N005 à passer avec l'EPFGE, annexée à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention.

Après la présentation du rapport par Monsieur **Jean-William FISCHER**, Monsieur **Marc FELD** demande des précisions quant au projet envisagé.

Monsieur le Maire répond ne pas pouvoir donner des éléments de contenu parce que d'abord ce n'est pas tranché, mais il donne des pistes. "Il y a des pistes évidemment en relation avec le lycée Nominé qui est en face, c'était, mais Nicole s'en souvient, l'argument que nous avons, ça permettait à l'époque

de mettre un petit peu d'ordre dans le stationnement mais aussi dans des possibilités d'extension du lycée. À l'époque, il y avait eu le Goethe Institut, des acteurs de la place, qui auraient pu trouver place là-bas. Ça ne s'est pas fait, mais ça c'est une piste dans ces domaines-là qui est exploitée. Et puis il y a aussi un ou deux projets privés entre guillemets, sur cet espace-là qui peuvent être intéressants. Tout ça est soumis à la réflexion, à l'arbitrage, on devrait en savoir plus dans les prochains mois".

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESYDORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-William FISCHER

Vu sa délibération initiale du 26 juin 2023 décidant de passer convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'EPFGE,

Vu l'avis favorable des commissions,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière F09FC70N005 à passer avec l'EPFGE, annexée à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention

13. Cession d'une emprise de terrain (régularisation foncière) à la Congrégation Sainte Chrétienne

La ville de Sarreguemines est propriétaire de la parcelle cadastrée section 06 numéro 147 d'une superficie totale de 42 m² située rue Charles Utzschneider.

Cette parcelle intègre une partie privée à usage propre des propriétaires contigus, savoir l'association de gestion de l'institution Sainte Chrétienne.

Afin de régulariser cette situation, il a été proposé à Monsieur Sébastien MARCHAL, chef d'établissement coordinateur, d'acquérir cette emprise au minimum de perception, proposition qui a été acceptée par ce dernier.

En cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien délibérer comme suit :

- de céder la parcelle cadastrée section 06 numéro 147, d'une surface globale de 42 m² au minimum de perception à la Congrégation Sainte Chrétienne – 60 rue Dupont des Loges 57000 METZ
- de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition.

*Après la présentation du rapport par Monsieur **Jean-William FISCHER**, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit simplement d'une régularisation. "Je voudrais rendre justice au travail des services qui traquent sur l'ensemble de la ville à la demande des élus concernés et du maire, les petits espaces qui sont un peu perdus entre les maisons, les délaissés ici et là que nous proposons petit à petit à la vente ou à la régularisation. Là c'est une régularisation, c'est une toute petite surface. C'est la régularisation qu'on vous propose au profit d'un établissement qui est souvent notre partenaire, comme on a pu le voir lors des commémorations en fin d'année dernière, au mois d'octobre et au mois de décembre, et pour les expos en la galerie Arpège tout au long de l'année ...".*

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESYDORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDIOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-William FISCHER

Vu l'intérêt de la Congrégation Sainte Chrétienne de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section 06 numéro 147, propriétaire de la parcelle attenante section 06 numéro 238,

Vu la proposition financière faite par la commune au minimum de perception et acceptée par les parties,

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle en question qui ne revêt pas d'intérêt particulier,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

- de céder la parcelle cadastrée section 06 numéro 147, d'une surface globale de 42 m² au minimum de perception à la Congrégation Sainte Chrétienne – 60 rue Dupont des Loges,

- de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition

14. Renouvellement de la concession d'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse en parcelle 10 de la forêt communale de Sarreguemines

Suite à la cession du bail de chasse du lot n° 3 de M. Fernand EBERST à M. Albert SCHMITT, et conformément à la demande de ce dernier, l'Office national des Forêts (ONF) nous informe que la concession (SARREGUE*009) d'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse en parcelle 10 de la forêt communale de Sarreguemines (massif du Grosswald), accordée à M. Fernand EBERST, doit être mise à jour.

Pour information, cette autorisation permettait à M. EBERST d'occuper, sur la parcelle 10 du massif du Grosswald, un terrain de 99 m² en vue d'y maintenir un abri de chasse démontable d'une superficie de 49 m².

Le renouvellement de cette autorisation au profit de M. SCHMITT, à titre précaire et révocable est consenti à titre gratuit pour toute la période du bail de chasse actuelle, à savoir 2024-2033.

L'ONF chargé de la rédaction de ce nouvel acte à intervenir facturera des frais de dossier d'un montant de 180 € T.T.C., qui seront pris en charge par M. SCHMITT.

Afin d'éviter de passer à nouveau au Conseil Municipal en 2033, il est précisé que cette concession sera tacitement reconduite si M. SCHMITT reste le locataire du lot N°3 pour la période à venir.

En conséquence et en cas d'accord, le Conseil Municipal voudra bien délibérer comme suit :

- d'approuver le renouvellement de la concession SARREGUE*009, relative à l'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse par M. Albert SCHMITT, adjudicataire de chasse du lot 3, sur la parcelle n° 10 de la forêt communale de Sarreguemines (massif du Grosswald),
- de prendre acte que cette autorisation est consentie à titre gratuit pour toute la période du bail de chasse actuelle, à savoir 2024-2033, avec tacite reconduction en cas de locataire inchangé,
- de confier la rédaction de l'acte à intervenir à l'ONF,
- de prendre acte que les frais de dossier s'élevant à 180 € TTC facturés par l'ONF seront pris en charge par M. SCHMITT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tout document qui s'y réfère.

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Carole DIDOT pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Christiane HECKEL pouvoir à Denis PEIFFER, Christian DIETSCH pouvoir à Jean-William FISCHER, Jean-Jacques WEBER pouvoir à Dominique VILHEM-MASSING, Dominique LIMBACH pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Flore TITEUX pouvoir à Stéphanie BEDE-VOLKER, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG

Sur le rapport de Monsieur Jean-William FISCHER

Vu que la concession (SARREGUE*009) d'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse en parcelle 10 de la forêt communale de Sarreguemines (massif du Grosswald), accordée à M. Fernand EBERST, est arrivée à échéance le 17 décembre 2024, en même temps que la cession de son bail de chasse de la période 2024-2033 à l'un de ses partenaires,

Considérant que M. SCHMITT, le nouveau locataire du lot de chasse N° 3 pour la période 2024-2033, occupe toujours cet abri de chasse et souhaite le renouvellement de cette concession,

Après avis des différentes commissions,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

- d'approuver le renouvellement de la concession SARREGUE*009, relative à l'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse par M. Albert SCHMITT, adjudicataire de chasse du lot 3, sur la parcelle n° 10 de la forêt communale de Sarreguemines (massif du Grosswald),

- de prendre acte que cette autorisation est consentie à titre gratuit pour toute la période du bail de chasse actuelle, à savoir 2024-2033, avec tacite reconduction en cas de locataire inchangé,

- de confier la rédaction de l'acte à intervenir à l'ONF,

- de prendre acte que les frais de dossier s'élevant à 180 € TTC facturés par l'ONF seront pris en charge par M. SCHMITT,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tout document qui s'y réfère.

15. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire,

Vu les articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la possibilité, pour les collectivités territoriales, de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 a décidé à l'unanimité de déléguer à M. le Maire, pour la durée de son mandat, des attributions.

Vous trouverez ci-dessous un relevé de décisions par domaine :

FINANCES

- Décisions financières

N°	Objet	Date de l'acte
DF36DEC24	Virement de crédits n°16 du budget principal 2024	09/12/2024

- Acceptation des indemnités de sinistres suivantes :

Exercice	N° pièce	Date pièce	Libellé	Montant TTC
2024	3456	07/01/2025	INDEMNISATION SINISTRE GARAGE RUE DU BREUIL	866,00
2024	3341	12/12/2024	INDEMNITES STADE DE LA BLIES SUITE A INONDATION MAI 2024	12 265,93
2024	3341	12/12/2024	INDEMNISATION MOULIN BLES SUITE INONDATION MAI 24	14 359,58
2024	3341	12/12/2024	INDEMNISATION TIR A L ARC SUITE INONDATION MAI 24	2 527,20
2024	3341	12/12/2024	INDEMNISATION CONSERVATOIRE SUITE INONDATIONS MAI 2024	23 173,05
2024	3341	12/12/2024	INDEMNISATION SUITE INONDATION MAI 2024 CHEMIN DE HALAGE	24 702,32
2024	3341	12/12/2024	INDEMNISATION SUITE INONDATION MAI 2024 PONT ST WALFRIED	9 900,36
2024	3341	12/12/2024	INDEMNISATION SUITE INONDATION MAI 2024 COMMISSARIAT POLICE	3 561,30
2024	3341	12/12/2024	INDEMNISATION SUITE INONDATION MAI 2024 EGLISE ST DENIS	3 201,93
2024	3341	12/12/2024	INDEMNISATION SUITE INONDATION MAI 2024 MAISON DE L ENFANCE	7 892,81
2024	3518	31/12/2024	DEGAT DES EAUX MQ RIVE DROITE SINISTRE 3923	8 872,94
2024	3574	31/12/2024	RESTAURATION DES ARMES COLLECTION PATRIMONIALE MUSEE SUITE A SINISTRE	16 999,25

URBANISME

Après consultation des Présidents des Commissions Municipales compétentes et des services intéressés, Monsieur le Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

Section 54 n°275, 280	Lieudit Muehlweg	TAB	808 m ²
Section 6 n°24	11 rue de Verdun	Habitation	168 m ²
Section 2 n°45	12 rue du Parc	Habitation	461 m ²
Section 53 n°432, 472	8 rue Sainte Marie	Habitation	1849 m ²
476			
Section 1 n°79, 80, 78	21-23 rue du Marquis de	Commercial	469 m ²
		Chamborand	
Section 1 n°99, 100	5 place du Général Sibille	Habitation	668 m ²
		Commercial	

Section 26 n°40, 41	146 rue de France	Habitation	557 m ²
Section 21 n°362	8 rue des Mimosas	Habitation	443 m ²
Section 24 n°244	9 rue du Principal Box	Habitation	665 m ²
Section 9 n°59	4 rue Marie Curie	Habitation	507 m ²
Section 60 n°111	rue du Palatinat	Jardin	867 m ²
Section 56 n°95	rue du Palatinat	Près	1192 m ²
Section 11 n°51	square du Zodiaque	Garages	715 m ²
Section 8 n°96	7 rue du Compte de Montalivet	Habitation	259 m ²
Section 18 n°226	11 rue des Bouvreuils	Habitation	861 m ²
Section 6 n°133	13 rue Sainte Croix	Commercial	976 m ²
Section 22 n°355, 357	rue Raymond Poincaré	Professionnel	3695 m ²

393

Communications

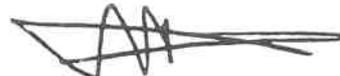
Monsieur le Maire remercie les élus pour leur présence et leur participation active au rapport d'orientations budgétaires de cette année et à l'ensemble des points. Il souhaite une bonne soirée à tous.

Listes des délibérations soumises au Conseil Municipal du 27 janvier 2025

1. Approbation du procès-verbal de la 38^{ème} séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024
 2. Remisage à domicile de véhicules du parc automobile de la Ville
 3. Aide financière – Solidarité Nationale Mayotte
 4. Etat annuel 2024 des indemnités de fonction des élus
 5. Rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
 6. Rapport d'orientations budgétaires – Budget 2025
 7. Bilan annuel 2024 des Comités consultatifs, du Conseil des Sages et du Conseil Municipal des Jeunes
 8. Approbation du projet de création de la maison des associations et de son plan de financement
 9. Demande de subvention à la Région Grand Est - rectification du plan de financement prévisionnel relatif au projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection
 10. Avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public portant sur l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements de pré-collecte sur la commune de Sarreguemines signée avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC)
 11. Avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre P09RD70M121 – Faïenceries avec l'EPFGE
 12. Avenant n°1 à la convention foncière de l'ancienne gendarmerie – F09FC70N005 avec l'EPFGE
 13. Cession d'une emprise de terrain (régularisation foncière) à la Congrégation Sainte Chrétienne
 14. Renouvellement de la concession d'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse en parcelle 10 de la forêt communale de Sarreguemines
 15. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT)
- Communication(s)



Le Maire
Marc ZINGRAFF



Le Secrétaire
Maxime TRITZ